

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet E-CHO portant
sur la création d'usines
de fabrication de e-méthanol
et de e-biokérosène bas carbone
Elyse Energy et RTE

Date de la concertation continue :
Depuis le 02 Mai 2024

Virginie Allezard, Marion Thenet

Date de remise du rapport, le 11 juillet 2025



Sommaire

Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Les enseignements clés de la concertation continue	3
1- Préambule.....	5
1-1 Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP.....	5
1-2 La mission des garantes	5
2- Fiche d'identité du projet.....	7
3- Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public ou de la concertation préalable.....	9
Engagements du responsable de projet.....	9
4- Deux dires d'expert indépendants	11
5- Actualités liées au projet et évolution(s).....	12
6- Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	15
6-1 Le suivi des engagements du porteur de projet	15
6-2 Les modalités d'information et de communication sur la concertation continue	
6-3 Avis des garantes sur le déroulement de la concertation	19
7- Les arguments exprimés	34
7-1 La synthèse des arguments	34
7-2 Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade	44
8- La suite de la concertation continue	47
8-1 Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	47
8-2 Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue	47
Liste des annexes	51

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation continue

Le projet E-CHO s'est imposé comme un enjeu majeur du débat public local et régional, illustrant les tensions entre les impératifs de la transition énergétique nationale et les préoccupations écologiques et sociales des territoires concernés.

Porté par Elyse Energy, ce projet vise à produire des carburants de synthèse à faible teneur en carbone à partir de biomasse ligneuse et d'hydrogène, dans une logique industrielle alignée avec les objectifs de décarbonation du secteur des transports. Il bénéficie d'un soutien étatique dans le cadre de la réindustrialisation verte et de la souveraineté énergétique.

Cependant, ce projet suscite une contestation croissante, notamment de la part d'associations environnementales, de collectifs citoyens et d'élus, qui alertent sur ses impacts potentiels : pression excessive sur les forêts du Sud-Ouest, forte consommation d'eau et d'électricité, doute sur le réel bénéfice climatique à long terme, et risques de perturbation des équilibres locaux (biodiversité, filière bois, gestion de la ressource).

Des collectifs tels que « Forêts vivantes Pyrénées » ont organisé des réunions publiques, manifestation et diffusé des documents pour sensibiliser le public aux enjeux du projet, en parallèle de la concertation continue. Ils invoquent, entre autres, que les effets cumulés de l'augmentation du prélèvement forestier et du réchauffement climatique sont incompatibles avec la Stratégie nationale bas-carbone et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. L'augmentation des prélèvements ne fera qu'affaiblir les services écosystémiques rendus par la forêt.

Ces critiques ont trouvé un écho dans la délibération de la Communauté d'agglomération Pays Basque, qui a officiellement exprimé son opposition à tout prélèvement de biomasse sur son territoire dans le cadre du projet.

Face à la contestation, Elyse Energy présente le projet comme vertueux, bien dimensionné et porteur de retombées économiques, notamment pour le bassin industriel de Lacq. L'entreprise met en avant son engagement à adapter le projet en réponse aux préoccupations exprimées au cours de la concertation.

Parmi les évolutions notables, la relocalisation de l'unité HyLacq a été annoncée, ce qui permettra de réduire les risques liés au transport d'hydrogène entre les différentes installations. Par ailleurs, une baisse de 15 % des prélèvements d'eau initialement prévue pour le procédé de production a été intégrée, afin de répondre aux inquiétudes relatives à la pression sur la ressource en eau. L'approvisionnement en biomasse débiterait deux ans avant le lancement de la production, avec une montée en puissance progressive. Des importations, initialement non prévues, seraient également envisagées afin d'éviter de mettre sous tension les filières locales et régionales. L'origine géographique et les types de biomasse ligneuses ne sont pas précisées par Elyse Energy à ce jour.

Dans un souci de transparence et d'indépendance de l'information, la Commission nationale du Débat Public (CNDP) a mandaté deux expertises indépendantes¹. L'une réalisée par l'association Solagro, pour examiner la méthode d'évaluation d'Elyse Energy sur la disponibilité des gisements des différents types de biomasse ligneuse et l'autre de la part du cabinet Carbone 4, pour objectiver les calculs d'impact carbone du projet E-CHO. Ces « Dires d'experts » ont permis d'apporter des éléments de clarification, tout en suscitant des débats sur les hypothèses retenues et les marges d'incertitude. L'application du référentiel RED², à ce jour, semble bien aboutir à un gain carbone d'au moins 70 % par rapport à un carburant fossile de référence (fixé par la Commission européenne). Il conviendra de confirmer ce gain carbone d'au moins 70% en fonction des données réelles de l'activité. Ce gain est déterminant pour pouvoir caractériser le produit comme un carburant d'aviation durable (SAF), il conditionne le bouclage économique du projet.

¹ Dires d'expert disponibles sur le site de la concertation :

https://www.e-cho-concertation.fr/media/b518961efd7d1c1901c4/Rapport_Dire_d_experts_Solagro.pdf

https://www.e-cho-concertation.fr/media/953da880139115fbf636/Note_CNDP_Carbone4_vf.pdf

² RED : directive européenne sur la durabilité des bioénergies

La procédure de concertation continue se poursuit jusqu'à l'enquête publique du projet E-CHO, qui devrait intervenir en 2026 : elle permettra de recueillir l'avis des citoyens, des institutions et des parties prenantes sur la base du dossier d'impact environnemental. Les services de l'État devront se prononcer pour autoriser ce projet, au regard de l'intérêt général et des enjeux climatiques, mais aussi des limites de soutenabilité locale.

1- Préambule

A la suite de la concertation préalable du projet E-CHO, menée du 17 octobre 2023 au 17 janvier 2024, Elyse Energy et RTE ont décidé de poursuivre le projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Virginie Allezard et Marion Thenet de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 des garantes, couvrant la période du 02 mai 2024 au 11 juillet 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garantes pour la suite de la concertation continue.

1-1 Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 20 avril 2023 : en co-saisine avec RTE, Elyse Energy a saisi la commission nationale du débat public
- Du 17 octobre 2023 au 17 janvier 2024 : concertation préalable sous l'égide de Virginie Allezard, Marion Thenet et Sébastien Cherruau
- 16 Février 2024 : publication du bilan de la concertation préalable
- 17 avril 2024 : réponses des maîtres d'ouvrage et décision de poursuivre le projet
- 02 Mai 2024 : nomination des garantes de la concertation continue : Virginie Allezard et Marion Thenet
- 11 juillet 2025 : publication du 1^{er} rapport intermédiaire de la concertation continue.

1-2 La mission des garantes

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne des personnes neutres au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de cette mission, les garantes font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de cette concertation continue, les garantes se sont assurées que :

- leurs recommandations et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable aient été bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics étaient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études finalisées et disponibles et des expertises aient été transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Les garantes ont reçu une lettre de mission le 6 mai 2024 qui spécifiait les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet. L'enjeu majeur de la concertation continue était d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il fallait notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

La CNDP a recommandé particulièrement que :

- la réunion publique de restitution de la réponse d'Elyse Energy et de RTE aux demandes de précisions et de recommandations des garants soit organisée en septembre 2024 afin d'éviter les deux mois d'été ;
- le site internet dédié à la concertation reste actif avec tous les documents versés à la concertation, au-delà de l'enquête publique et jusqu'à la mise en exploitation ;
- la réalisation du bilan carbone global comporte bien celui des travaux projetés ;
- la charte d'achat pour la biomasse forestière soit débattue dans le cadre du comité de suivi ;
- soient planifiés et organisés des ateliers débat, avec tous les publics et non uniquement avec le comité de suivi. Ces ateliers débat devaient porter sur les études réalisées durant la concertation continue, et sur la place du thème de l'électricité et de l'hydrogène dans le projet.

Les garantes devaient veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

2- Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Elyse Energy et RTE, pour le raccordement électrique du projet.

Contexte du projet :

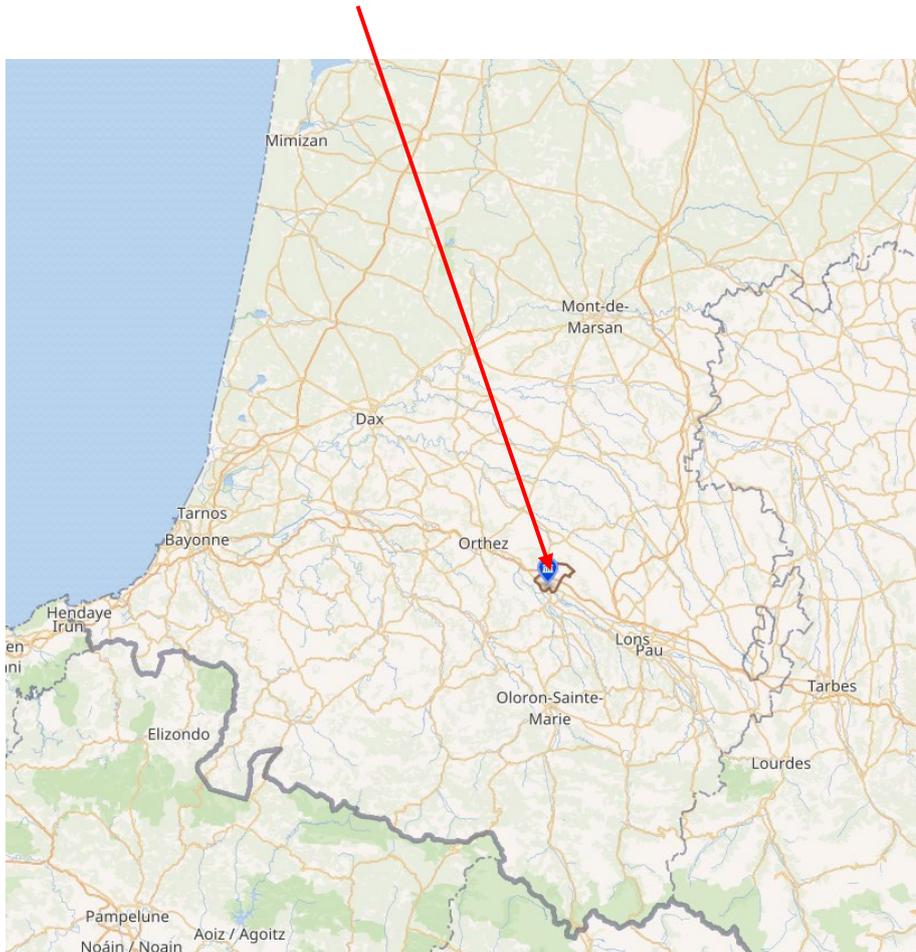
Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'autonomie énergétique et de décarbonation de l'économie fixés par l'Europe et par la France notamment dans le cadre de la proposition de réglementation de la Commission Européenne du package Fit for 55 dite « *ReFuelEU Aviation* » pour une incorporation minimum de 5 % d'efuel dans les carburants d'aviation en 2035 et de 28 % en 2050.

Le bassin de Lacq a été pressenti pour le projet d'Elyse Energy eu égard à :

- l'objectif de revitalisation de ce bassin industriel des années mille neuf cent cinquante, depuis l'arrêt de l'exploitation du gisement de gaz en 2013, vers la chimie verte et les énergies renouvelables,
- la disponibilité de foncier notamment en lien avec l'arrêt d'activités industrielles,
- l'opportunité de synergie avec les acteurs économiques existants, dans une logique d'économie circulaire,
- la culture industrielle du bassin notamment de prévention des risques.

Localisation du projet :

Le projet E-CHO se situe dans le bassin industriel de Lacq (Pyrénées-Atlantiques).



Objectifs et caractéristiques principales :

Le projet E-CHO, lancé en 2022, prévoit à ce jour la production annuelle de :

- 80 000 tonnes de e-méthanol pour le transport maritime et l'industrie,
- 87 000 tonnes de carburants d'aviation durables (SAF),
- 28 000 tonnes de naphta.

Ces volumes permettraient d'éviter l'utilisation de 211 000 tonnes équivalent pétrole, provenant de ressources fossiles importées.

E-CHO repose sur deux unités de production principales :

- eM-Lacq pour le e-méthanol,
- BioTJet pour le e-biokérosène.

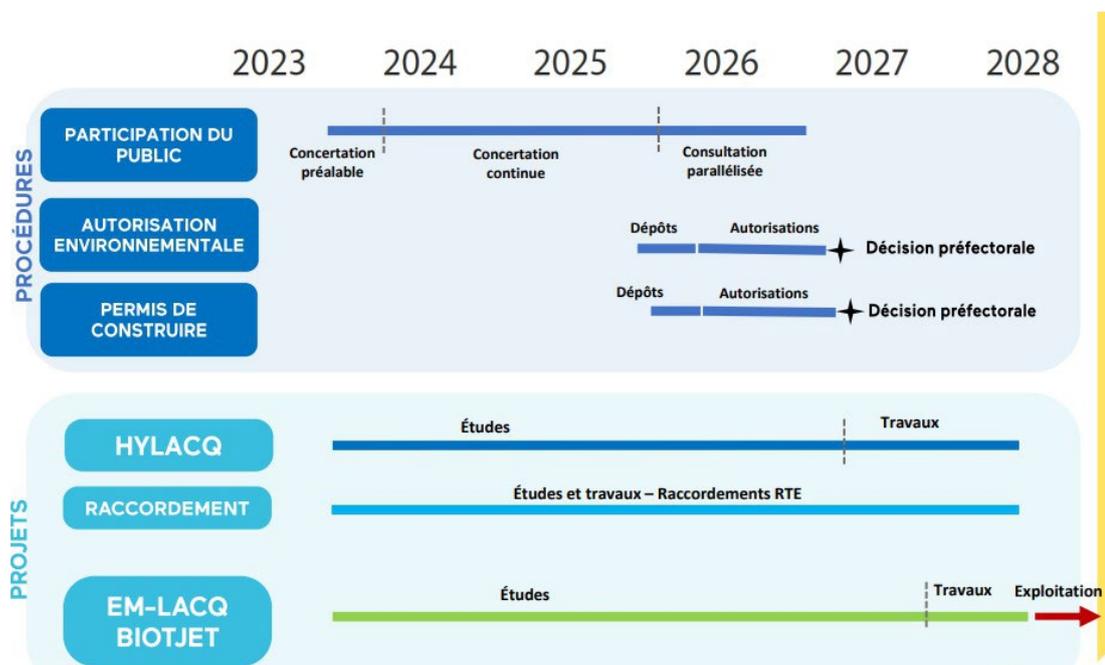
Une 3^{ème} unité HyLacq, produirait 60 000 tonnes d'hydrogène par an. Cette production alimenterait les deux sites de production de eM-Lacq et de BioTJet.

Selon Elyse Energy, le projet permettrait de réduire les émissions de CO₂ de 430 000 tonnes par an, ce qui correspond aux émissions moyennes de 378 000 voitures. Il viserait également à renforcer la souveraineté énergétique de la France et de l'Europe.

Coût : Le coût du projet E-CHO est estimé par Elyse Energy, à 2 milliards d'euros HT d'investissement. Son financement serait assuré selon les phases d'avancée du projet par les banques, les fonds propres d'Elyse Energy, les fonds d'investissement et les subventions nationales et régionales.

Calendrier :

Le calendrier a évolué depuis le début de la concertation. Le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est annoncé à ce jour par Elyse Energy à l'automne 2025 pour une enquête publique en février/mars 2026.



Source Elyse Energy présentation comité de suivi n°3 – Février 2025

3- Rappel des engagements pris par le responsable de projet à de la concertation préalable

Engagements du responsable de projet

Les maîtres d'ouvrage dans leur réponse au bilan des garants, document publié le 17 avril 2024, indiquent qu'ils poursuivent le développement du projet E-CHO et de son raccordement électrique, sans modification structurelle mais avec ces engagements :

«

- Réduire le prélèvement et la consommation en eau, à travers la révision du design technique du projet, et en particulier l'intégration de systèmes de refroidissement de type aérorefrigérants adiabatiques ;
- Réduire le recours à la biomasse forestière les premières années d'exploitation, à travers l'utilisation des sous-produits de première transformation du bois dès le démarrage des unités ;
- Réduire les impacts logistiques en favorisant le transport ferroviaire. La conception des sites sera revue pour maximiser la logistique multimodale route-fer. En parallèle, une demande d'adhésion à l'ASUEPA a été faite afin d'organiser les futurs flux ferroviaires ;
- Intensifier les échanges avec les acteurs du territoire pour matérialiser les services rendus par le projet à l'échelle du bassin de Lacq, du département des Pyrénées-Atlantiques et des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie: actions pour l'emploi et la formation, pour l'économie circulaire de la biomasse à l'échelle régionale, pour l'appui aux filières économiques locales dans la construction et l'exploitation, etc. ;
- Publier une Charte d'Achat pour la Biomasse Forestière, pour renforcer les objectifs de durabilité requis par Elyse Energy ;
- Partager les informations suivantes via des synthèses certifiées et ce :
 - dès cet été(2024) pour l'étude de gisement biomasse;
 - pour le dépôt du DDAE, cible 4ème trimestre 2024:
 - . L'étude d'impact;
 - . Le bilan carbone.
- Assurer l'information et le dialogue continu avec l'ensemble des acteurs du territoire, institutionnels, économiques, scientifiques, étudiants et habitants, en particulier avec la mise en place :
 - . D'un comité de pilotage pour le suivi technique et administratif au niveau préfectoral ;
 - . D'un comité de suivi.

Dans ce cadre, les premières mises à jour sur les points évoqués ci-dessus sont attendus à partir de l'été 2024 et seront communiqués durant les événements de concertation continue correspondants.

Dans les prochains mois, dans le cadre de la concertation continue et jusqu'à l'enquête publique à venir, Elyse Energy s'attachera à bâtir un consensus toujours plus large autour du projet E-CHO. Face au réchauffement climatique, c'est dans l'intérêt de nos populations, de nos entreprises, et de nos territoires. C'est notre responsabilité historique. »

Le bilan établi par les garants de la concertation préalable recense plus de 100 questions, auxquelles les maîtres d'ouvrage ont apporté des réponses. Compte tenu du volume et de la diversité des sujets abordés, il serait délicat de proposer ici un résumé, au risque de faire une sélection partielle ou subjective des éléments. L'ensemble des réponses est accessible dans la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants, publié sur le site dédié à la concertation.

<https://www.e-cho-concertation.fr/blog/1891/les-documents-de-la-concertation-prealable>

Concernant les recommandations portant sur les modalités d'association du public, les maîtres d'ouvrages se sont engagés sur les points suivants :

- Organisation d'une réunion publique d'information sur les enseignements, compléments et suites de la concertation préalable au 3ème trimestre 2024.
- Le maintien et l'actualisation du site internet dédié à la concertation (www.e-cho-concertation.fr) ;
- Actualisation du calendrier de projet.
- Élaboration du calendrier global des travaux.
- Un travail complémentaire sur les fiches thématiques existantes et la création d'une nouvelle fiche telle que demandée au 2ème trimestre 2024.
- La publication des études, évaluations ou leurs synthèses en cas de confidentialité au fur et à mesure de leur réalisation et consolidation.
- Les études dites « quatre saisons » 3ème trimestre 2024.
- Synthèse de la revue critique du rapport d'évaluation de l'Analyse du Cycle de Vie de la production et de la consommation, dans le secteur des transports, de e-méthanol et de e-biokérosène produits selon le projet E- CHO 1er semestre 2025.
- Etudier les solutions techniques visant à optimiser la consommation des ressources, en particulier pour l'eau en intégrant l'utilisation de système de refroidissement de type aérorefrigérants adiabatiques sans précision de délai.
- Les nouvel/es campagnes de mesures acoustiques 3ème trimestre 2024.
- Elyse Energy s'engage à intégrer le réseau Nez du bassin de Lacq.
- L'étude des retombées fiscales en cours d'évaluation avec l'administration fiscale ; Une évaluation est en cours de réalisation avec les services administratifs.
- Le bilan carbone du projet : Pour chaque projet fournissant des produits finis (eM Lacq et BioTJet), synthèse du calcul réglementaire selon la norme REDII, norme qui sera exigée pour la certification des produits ; besoin de données représentatives des schémas industriels (plan d'approvisionnement, fourniture d'électricité, évaluation précise des procédés). Cette étude se place dans le cadre de l'anticipation de la certification des produits. (Cible dépôt DDAE 4ème trimestre 2024).
- Elyse Energy contribue à l'animation et à l'information en continu sur ses futurs besoins, en lien avec les instances universitaires et organismes de formation.
- La création d'un comité de suivi associant une représentation des différentes parties prenantes. Son objectif sera d'accompagner le développement du projet autour de thématiques clés en associant les parties prenantes avec l'intervention ponctuelle d'experts. Ces rencontres seront l'occasion de partager l'avancée du projet et les résultats des études les 3 derniers trimestres 2024 et 1er trimestre 2025.
- Afin de garantir les évaluations, *« il semblerait opportun de recourir à une expertise indépendante mandatée par la CNDP sur l'impact carbone global du projet, la qualification du e-biokérosène en Carburant d'Aviation Durable, sur le plan d'approvisionnement et ses impacts. Elyse Energy pourra mettre à disposition d'experts indépendants qui seraient mandatés par la CNDP les informations nécessaires à leur mission, dans la limite du secret industriel et de la compatibilité avec le calendrier d'instruction du projet. »*
- Les maîtres d'ouvrage souhaitent se positionner uniquement sur les sujets en lien avec les champs d'études et de développement du projet. Le thème « La qualification du e-biokérosène en tant que Carburant d'Aviation Durable » (directive de l'Union européenne) relève davantage des acteurs institutionnels et experts que d'Elyse Energy qui n'intervient qu'en application du cadre réglementaire.
- L'organisation d'ateliers de proximité avec les riverains immédiats du projet/ des sites sur des thématiques clés : risques, nuisances, intégration paysagère, mesures d'accompagnement, etc.
L'organisation d'une rencontre avec les acteurs du Pays-Basque
Les autres sujets seront traités avec les membres du comité de suivi
Deux rencontres a minima - 3ème trimestre 2024 et 1er trimestre 2025
4ème trimestre 2024 pour la rencontre avec le Pays-Basque.
- La réalisation d'une newsletter (a minima 2 éditions d'ici l'enquête publique) pour informer sur les temps forts de la concertation continue, les évolutions du projet, ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements des études d'impact. Elle sera adressée à toute personne ayant créé un compte sur le site internet de la concertation où elle sera également disponible en consultation.

4- Deux dires d'expert indépendants

En réponse aux attentes formulées par le public lors de la concertation préalable, les garantes de la CNDP ont recommandé la réalisation de dires d'experts financés par la CNDP afin d'apporter un éclairage neutre visant à :

- expliquer de manière pédagogique le cadre réglementaire de l'évaluation du bilan carbone global du projet E-CHO, notamment exigé pour la conformité des e-fuels produits au titre de la réglementation. Est-ce que le bilan carbone réalisé pour le projet E-CHO a été mené dans les règles de l'art ?
- évaluer la méthode d'Elyse Energy portant sur la disponibilité des gisements des différents types de biomasse ligneuse en particulier d'origine forestière et la pertinence des données prises en compte pour évaluer cette disponibilité.

Dans un premier temps, les garantes ont élaboré un cahier des charges pour encadrer ces expertises, qu'elles ont soumis au comité de suivi pour observations. Une visioconférence a été organisée avec les associations membres de ce comité afin de finaliser ce cahier des charges et de constituer une liste de personnes à interroger dans le cadre des expertises.

Un appel d'offres a ensuite été lancé, permettant de consulter plusieurs bureaux d'études spécialisés.

À l'issue de ce processus, les cabinets Carbone 4 et Solagro ont été retenus pour conduire les analyses demandées :

- Solagro, en charge de l'analyse de la méthode d'évaluation d'Elyse Energy sur la disponibilité des gisements des différents types de biomasse ligneuse,
- Carbone 4, pour donner et expliquer le cadre réglementaire du calcul du bilan carbone du projet.

Ces deux avis d'experts ont été partagés avec les membres du Comité de Suivi du projet E-CHO : le jeudi 12 décembre 2024 avec Solagro et le mardi 4 février 2025 avec Carbone 4. Le dire d'expert de Solagro a apporté un regard critique sur la méthode d'évaluation de la disponibilité des gisements des différents types de biomasse ligneuse visés en particulier d'origine forestière et la pertinence des données prises en compte pour évaluer cette disponibilité. Ce dire d'expert "intervient" sur un prédimensionnement et propose plusieurs recommandations pour apporter des précisions à mesure que le plan d'approvisionnement sera élaboré, notamment sur la biomasse forestière. Il souligne également l'importance de structurer les filières agricoles d'approvisionnement, offrant ainsi une opportunité stratégique pour le secteur. L'avis d'expert de Carbone 4 confirme que le cadre de calcul utilisé par Elyse Energy s'appuie bien sur la réglementation applicable (REDII), et donne des résultats de bilan carbone du e-biokérosène cohérents. Des recommandations ont été émises pour renforcer la confiance dans les calculs dès que des informations plus précises sur le projet seront disponibles (approvisionnements en biomasse et en électricité). Les données fournies par Elyse Energy et l'application du référentiel RED semblent bien aboutir à un gain carbone d'au moins 70 % par rapport à un carburant fossile de référence (fixé par la Commission européenne). Ce gain étant déterminant pour pouvoir caractériser le produit comme un carburant d'aviation durable CAD ou SAF, car il conditionne le bouclage économique du projet.

Consultez les 2 dires d'expert :

https://www.e-cho-concertation.fr/media/b518961efd7d1c1901c4/Rapport_Dire_d_experts_Solagro.pdf

https://www.e-cho-concertation.fr/media/953da880139115fbf636/Note_CNDP_Carbone4_vf.pdf

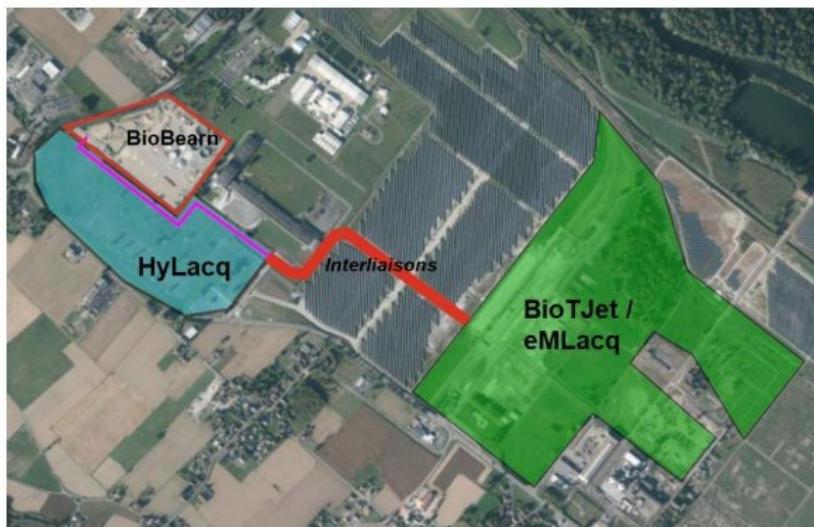
5- Actualités liées au projet et évolutions

Le calendrier

Le calendrier du projet a évolué depuis le lancement de la concertation. Initialement, le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale était prévu pour le quatrième trimestre 2024. Il a ensuite été annoncé pour l'été 2025 dans la lettre d'information n°1, diffusée en novembre 2024. Ce dépôt est désormais annoncé pour l'automne 2025, en vue d'une enquête publique au printemps 2026.

Relocalisation du site eM-Lacq sur la parcelle de BioTjet

Anciennement prévue sur la parcelle de IndusLacq, l'unité industrielle eM-Lacq serait désormais implantée sur l'ancien foncier de YARA, localisée avec l'unité BioTjet. Cette relocalisation entraînerait la suppression des canalisations entre Mourenx et Lacq et les interconnexions entre les 3 unités se réaliseraient grâce aux servitudes se trouvant aujourd'hui sur la partie Total Quadran (trait rouge sur le schéma ci-dessous).



Source Elyse Energy présentation comité de suivi n°3 – Février 2025

Les évolutions sur les productions, consommation d'eau et biomasse ligneuse

Données annuelles	Initialement	A ce jour
HyLacq production hydrogène	72 000 tonnes	60 000 tonnes
eM-Lacq production de e-méthanol	200 000 tonnes	80 000 tonnes
BioTJet production de e-biokérosène	75 000 tonnes	87 000 tonnes et 28 000 tonnes de naphta
Consommation biomasse ligneuse matières sèches	300 000 tonnes de matières sèches	300 000 tonnes de matières sèches
Consommation d'eau	8 000 000 m3	6 800 000 m3

Pour HyLacq, la production d'hydrogène nécessaire à la fabrication des produits finis passerait de 72 000 tonnes par an à 60 000 tonnes par an, soit une baisse de 15%. La production alimenterait les deux sites de production du projet : eM-Lacq pour le e-méthanol et BioTJet pour le e-biokérosène.

Cette baisse permettrait notamment de réduire les prélèvements d'eau d'au moins 15 %, passant de 8 000 000 m³ initialement prévus à 6 800 000 m³.

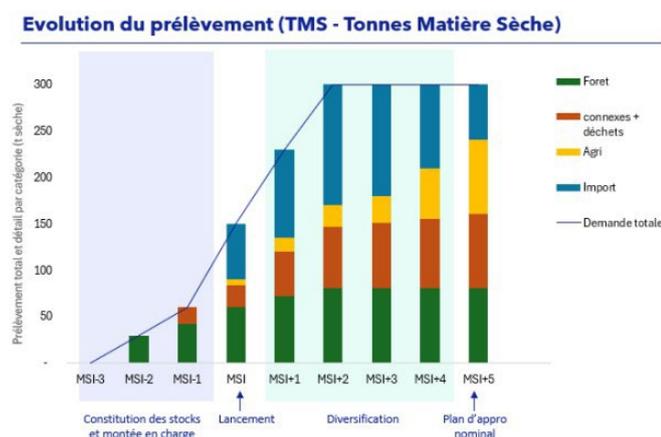
Le projet prévoyait initialement une production annuelle de 200 000 tonnes de e-méthanol sur le site eM-Lacq. Cependant, cette capacité a été revue à la baisse, avec une production désormais estimée à 80 000 tonnes par an. L'origine de cette diminution de la production prévue n'a pas été expliquée au public.

Jusqu'à présent, l'unité HyLacq était classée comme ICPE tandis que l'unité BioTJet était classée en tant qu'ICPE SEVESO seuil haut. Dans un souci de cohérence entre les sites, les territoires et les autorités ont demandé à placer l'ensemble du complexe industriel E-CHO en SEVESO seuil haut. Selon le porteur de projet, ce nouveau classement ne résulte en rien d'une modification des risques d'HyLacq et ne modifie en rien les risques associés à chaque unité.

L'approvisionnement en Biomasse

L'approvisionnement en biomasse débiterait deux ans avant le lancement de la production, avec une montée en puissance progressive, notamment grâce à l'importation de biomasse, non prévue initialement dont la nature et l'origine n'est pas communiquée à ce jour. Cette stratégie, selon Elyse Energy, viserait à éviter une mise sous tension des filières locales et régionales.

Évolution de la phase de démarrage par le biais d'import de biomasse



Source Elyse Energy présentation comité de suivi n°3 – Février 2025

Des alternatives d’approvisionnement sur de plus longues distances ont été réévaluées : 500 km en transport routier pour les trajets courts (au lieu de 200 km initialement) et 1 000 km en transport ferroviaire pour les trajets longs (contre 600 km initialement). Selon le porteur de projet, l’impact de ces distances, en tenant compte des modes de transport utilisés, entraînerait une variation très faible de l’empreinte carbone.

Financement du projet

En décembre 2024, Elyse Energy a annoncé qu’elle avait sécurisé 120 millions d’euros de fonds propres auprès de quatre fonds d’infrastructure de premier plan : Hy24, PGGM, Bpifrance et Mirova. Cette opération, permettrait notamment de financer les études d’ingénierie avancées.

6- Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

6-1 Le suivi des engagements du porteur de projet

L'évolution du projet a entraîné un décalage du calendrier, avec le dépôt de la DDAE repoussé d'un an, ce qui explique, en partie, le retard pris dans la réalisation des différentes études.

Engagements	Suivi des engagements
Réduire le prélèvement et la consommation en eau, à travers la révision du design technique du projet, et en particulier l'intégration de systèmes de refroidissement de type aéroréfrigérants adiabatiques ;	Les prélèvements d'eau ont baissé de 15%.
Réduire le recours à la biomasse forestière les premières années d'exploitation, à travers l'utilisation des sous-produits de première transformation du bois dès le démarrage des unités ;	La proportion des tonnages de matières issues des forêts locales/régionales a baissé. Toutefois Elyse Energy prévoit d'importer de la biomasse dont l'origine géographique et la typologie (forêt, agriculture, déchet...) ne sont pas précisées.
Réduire les impacts logistiques en favorisant le transport ferroviaire. La conception des sites sera revue pour maximiser la logistique multimodale route-fer. En parallèle, une demande d'adhésion à l'ASUEPA a été faite afin d'organiser les futurs flux ferroviaires ;	A ce jour sont annoncées la circulation de 2 trains pour le transport de la biomasse par jour et 3 trains pour le transport de produits par semaine. Une étude est en cours.
Intensifier les échanges avec les acteurs du territoire pour matérialiser les services rendus par le projet à l'échelle du bassin de Lacq, du département des Pyrénées-Atlantiques et des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie: actions pour l'emploi et la formation, pour l'économie circulaire de la biomasse à l'échelle régionale, pour l'appui aux filières économiques locales dans la construction et l'exploitation, etc. ;	Absence d'information complémentaire à celles fournies en concertation préalable.
Publier une Charte d'Achat pour la Biomasse Forestière, pour renforcer les objectifs de durabilité requis par Elyse Energy ;	Aucune rédaction transmise et partagée avec le comité de suivi.
Partager les informations suivantes via des synthèses certifiées et ce : <ul style="list-style-type: none"> - dès cet été (2024) pour l'étude de gisement biomasse ; - pour le dépôt du DDAE, cible 4ème trimestre 2024 : <ul style="list-style-type: none"> . L'étude d'impact; . Le bilan carbone. 	Elyse Energy a communiqué l'étude de gisement à Solagro, pour son dire d'expert. Le bilan carbone du e-biokérosène a été communiqué à Carbone 4, pour son dire d'expert. Par contre, le dépôt de DDAE ayant été décalé, aucune autre information n'a été diffusée.

<p>Assurer l'information et le dialogue continu avec l'ensemble des acteurs du territoire, institutionnels, économiques, scientifiques, étudiants et habitants, en particulier avec la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> . D'un comité de pilotage pour le suivi technique et administratif au niveau préfectoral ; . D'un comité de suivi 	<p>5 Comités de suivi ont eu lieu et les CR ont été partagés avec le public. Sauf le dernier CR sur la technologie et la faisabilité de BioTJet partagé uniquement avec le comité de suivi pour des raisons de confidentialité. Une vidéo sur le site de la concertation est disponible pour expliquer la technologie.</p> <p>Le comité de pilotage au niveau préfectoral a été mis en place fin septembre 2023 pour assurer le suivi technique et administratif du projet et préparer le dépôt du DDAE.</p> <p>Les membres de ce comité préfectoral sont : la Préfecture, la Communauté de Communes Lacq Othez, Chemparc, la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL, la DDTM, la DDETS, le Département Pyrénées-Atlantiques. Aucune information issue de ce comité préfectoral n'a été partagée avec le public.</p>
<p>Organisation d'une réunion publique d'information sur les enseignements, compléments et suites de la concertation préalable au 3ème trimestre 2024</p>	<p>Cette réunion sur les enseignements n'a pas eu lieu en réunion publique, comme prévu et demandé initialement. Par contre, ils ont été partagés lors du 1^{er} comité de suivi le 2 juillet 2024.</p>
<p>Le maintien et l'actualisation du site internet dédié à la concertation (www.e-cho-concertation.fr)</p>	<p>Une mise en ligne a été réalisée avec les différents compte rendu des rencontres. Certaines fiches thématiques ont été actualisées, <u>mais beaucoup d'études annoncées n'ont pas été publiées.</u></p>
<p>Actualisation du calendrier de projet</p>	<p>Ce calendrier a été mouvant tout le long de cette concertation continue, et mis à jour sur le site internet de la concertation.</p>
<p>Élaboration du calendrier global des travaux</p>	<p>Absence d'information complémentaire à celles fournies en concertation préalable.</p>
<p>La publication des études, évaluations ou leurs synthèses en cas de confidentialité au fur et à mesure de leur réalisation et consolidation</p>	<p>Elyse Energy a communiqué l'étude de gisement à Solagro, pour son dire d'expert. Le bilan carbone du e-biokérosène a été communiqué à Carbone 4, pour son dire d'expert. Les études et évaluations n'ont pas été publiées.</p>
<p>Un travail complémentaire sur les fiches thématiques existantes et la création d'une nouvelle fiche telle que demandée au 2ème trimestre 2024</p>	<p>6 fiches thématiques ont été mises à jour et une 7^{ème} qui a été créée sur le e-bionaphta. https://www.e-cho-concertation.fr/blog/2582/mise-a-jour-des-fiches-thematiques</p>
<p>Les études dites « quatre saisons » 3ème trimestre 2024</p>	<p>Les études mises à disposition sur le site internet de la concertation, portent pour les sites HyLacq et BioTJet, sur le contexte du projet et les aspects méthodologiques, l'état initial des milieux naturels, de la flore et de la faune, ainsi que la biographie et les annexes. Ces études ne détaillent pas les impacts du projet sur la biodiversité.</p>
<p>Synthèse de la revue critique du rapport d'évaluation de l'Analyse du Cycle de Vie de la production et de la consommation, dans le secteur des transports, de e-méthanol et de e- biokérosène produits selon le projet E- CHO 1er semestre 2025</p>	<p>Cette synthèse n'a pas été communiquée.</p>

Etudier les solutions techniques visant à optimiser la consommation des ressources, en particulier pour l'eau, en intégrant l'utilisation de système de refroidissement de type aéroréfrigérants adiabatiques sans précision de délai.	Baisse de 15 % des prélèvements en eau.
Les nouvel/es campagnes de mesures acoustiques 3ème trimestre 2024	Les deux campagnes de mesures acoustiques (sur Mourenx et Lacq et sur Pardies) ont bien été publiées le 19 juin sur le site Internet, dans la rubrique " Les études ".
Elyse Energy s'engage à intégrer le réseau Nez du bassin de Lacq	Aucune information transmise
L'étude des retombées fiscales en cours d'évaluation avec l'administration fiscale ; Une évaluation est en cours de réalisation avec les services administratifs.	Aucune information transmise
Le bilan carbone du projet : Pour chaque projet fournissant des produits finis (eM Lacq et BioTJet), synthèse du calcul réglementaire selon la norme REDII, norme qui sera exigée pour la certification des produits ; besoin de données représentatives des schémas industriels (plan d'approvisionnement, fourniture d'électricité, évaluation précise des procédés). Cette étude se place dans le cadre de l'anticipation de la certification des produits. (Cible dépôt DDAE 4ème trimestre 2024)	Le bilan carbone pour valider la qualification en SAF a été communiqué uniquement aux deux cabinets missionnés pour les deux expertises indépendantes, et n'a pas été communiqué au public. Le bilan carbone global du projet n'a pas été communiqué.
Elyse Energy contribue à l'animation et à l'information en continu sur ses futurs besoins, en lien avec les instances universitaires et organismes de formation	Aucune information transmise sur les futurs besoins en compétences.
La création d'un comité de suivi associant une représentation des différentes parties prenantes. Son objectif sera d'accompagner le développement du projet autour de thématiques clés en associant les parties prenantes avec l'intervention ponctuelle d'experts. Ces rencontres seront l'occasion de partager l'avancée du projet et les résultats des études les 3 derniers trimestres 2024 et 1er trimestre 2025.	5 comités de suivis ont eu lieu
Afin de garantir les évaluations, il semblerait opportun de recourir à une expertise indépendante mandatée par la CNDP sur l'impact carbone global du projet, la qualification du e-biokérosène en Carburant d'Aviation Durable, sur le plan d'approvisionnement et ses impacts. Elyse Energy pourra mettre à disposition d'experts indépendants qui seraient mandatés par la CNDP les informations nécessaires à leur mission, dans la limite du secret industriel et de la compatibilité avec le calendrier d'instruction du projet.	2 dires d'expert indépendant réalisés et publiés sur le site de la concertation avec partage des résultats en comités de suivis et en réunion publique.

<p>. L'organisation d'ateliers de proximité avec les riverains immédiats du projet/ des sites sur des thématiques clés : risques, nuisances, intégration paysagère, mesures d'accompagnement, etc. . L'organisation d'une rencontre avec les acteurs du Pays-Basque</p> <p>Les autres sujets seront traités avec les membres du comité de suivi. 2 rencontres a minima - 3ème trimestre 2024 et 1er trimestre 2025 4ème trimestre 2024 pour la rencontre avec le Pays-Basque.</p>	<p>Un atelier de proximité a bien eu lieu le dernier trimestre 2024 sur la thématique du risque hydrogène uniquement. Une rencontre au Pays Basque a eu lieu le 1^{er} trimestre 2025.</p>
<p>La réalisation d'une newsletter (a minima 2 éditions d'ici l'enquête publique) pour informer sur les temps forts de la concertation continue, les évolutions du projet, ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements des études d'impact. Elle sera adressée à toute personne ayant créé un compte sur le site internet de la concertation où elle sera également disponible en consultation.</p>	<p>2 lettres d'informations sont publiées à ce jour sur le site de la concertation. Une troisième lettre d'information est prévue d'ici fin de juillet 2025.</p>

6-2 Les modalités d'information et de communication sur la concertation continue :

- **Le Site internet (www.e-cho-concertation.fr)** a rassemblé tous les documents d'information sur le projet avec la distinction des documents de la concertation préalable et de la concertation continue.

L'onglet « concertation continue » comportait des informations sur la CNDP, les garants, ainsi que sur le déroulement de la concertation elle-même. Il incluait également dans la rubrique actualité : les lettres d'informations, les fiches thématiques et l'ensemble des comptes rendus des événements, qu'il s'agisse de réunions ouvertes au grand public ou des différents comités de suivi.



The screenshot shows the website's navigation menu with 'La concertation continue' selected. A dropdown menu lists 'La CNDP et les garants', 'La concertation continue', and 'Les comptes rendus des rencontres'. The main content area features a large heading 'LES COMPTES RENDUS DES ÉVÉNEMENTS' and two event reports:

- RÉUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION DES DIRES D'EXPERTS**
Du 1er avril 2025
Le compte rendu de la réunion publique est disponible [ici](#).
Vous trouverez le support de présentation de la rencontre en cliquant [ici](#).
- RENCONTRE PAYS BASQUE**
Du 3 février 2025
Le compte rendu de la rencontre publique à Bayonne est disponible [ici](#).
Vous trouverez le support de présentation de la rencontre en cliquant [ici](#).

La CNDP a été saisie pour plusieurs projets de production de Carburant d'Aviation Durable (CAD). Elle dénombre 12 saisines, dont la majorité date de 2024. Ces douze projets sont localisés dans toute la France.

Afin de faciliter la compréhension des enjeux liés à la réalisation de ces projets, et plus généralement à la décarbonation du secteur aérien, la CNDP a décidé de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage, et de leurs concertations, l'enregistrement de deux tables rondes sur les carburants d'aviation durable qu'elle a organisé, avec le concours de garants de projets de production d'e-SAF. Ces liens de ces 2 vidéos se trouvent sur le site de la concertation du projet E-CHO dans la rubrique « les documents de la concertation continue ».

<https://www.debatpublic.fr/coordination-des-concertations-des-projets-de-production-de-carburant-d-aviation-durable-cad-6799>



Table ronde du **26 mars 2025** : « **La décarbonation : contexte & réglementation** » avec **3 thèmes** :

- Les choix effectués par l'Union Européenne ;
- Comment s'organise-t-on en France pour produire et distribuer le kérosène de synthèse ;
- Que se passera-t-il d'ici 10 ans ?

La seconde table ronde du **17 avril 2025** « **La fabrication des E-SAF** » est organisée en deux parties ; la première intitulée « Comment ça marche ? » fournit quelques clés pour comprendre comment sont produits les e-SAF, celles-ci permettant d'appréhender la seconde partie « Incidence sur l'environnement des usines de e-SAF ».



Participation en ligne

Connexions au site internet de la concertation

Le site a fait l'objet de **3 640 visites** au 15 juin 2025 (il y a eu **2 422 visites** pour la concertation préalable)

Les pages les plus visitées :

- La page d'accueil (1 388 visites)
- Les pages « les documents de concertation » (452 visites)
- « Les comptes rendus des événements » (123 visites)

• **La lettre d'information**

A ce jour, 2 lettres d'informations ont été diffusées afin de tenir le public informé de l'actualité du projet. Elles ont été distribuées au format papier, sur l'ensemble de ces communes :

- Lacq,
- Pardies,
- Noguères,
- Mourenx,
- Os-Marsillon,
- Artix,
- Abidos,
- Mont,
- Bézingrand,
- Lagor
- Siège de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO)



Au format numérique par mail et disponible sur le site internet <https://www.e-cho-concertation.fr/blog/2778/lettre-dinformation-2>



Lettre n°1 diffusée en Novembre 2024
230 exemplaires

- Présentation du dispositif de concertation continue
- Partage des actualités du projet

Lettre n°2 diffusée en Février 2025

160 exemplaires

- Retours sur les premières rencontres réalisées (atelier riverains, comités de suivi, rencontre Bayonne)
- Partage des actualités du projet



- **Actualisation des fiches thématiques**

Elyse Energy s'est engagée dans sa réponse au bilan des garants à actualiser les fiches thématiques conçues pour la concertation préalable afin de tenir compte des avancées du projet.

6 fiches thématiques ont été mises à jour, en plus des 4 précédentes, et une 7^{ème} qui a été créée sur le e-bionaphta.

Les fiches actualisées :

- Le e-méthanol,
- Le captage de CO₂,
- Le transport d'hydrogène et de dioxyde de carbone,
- L'histoire industrielle du bassin de Lacq,
- Le e-biokérosène,
- L'hydrogène,
- Le e-bionaphta,
- Les moyens pour valider la technologie,
- La ressource en eau,
- Les cycles du carbone,
- Les risques industriels.

Les fiches en cours d'actualisation :

- La biomasse,
- L'analyse des enjeux socio-économique.

<https://www.e-cho-concertation.fr/blog/2582/mise-a-jour-des-fiches-thematiques>

- **Vidéo explicative procédé BioTJet**

Une vidéo explicative pour comprendre le procédé BioTJet a été mise sur le site de la concertation le 3 juillet 2025.

- **Événement grand public**

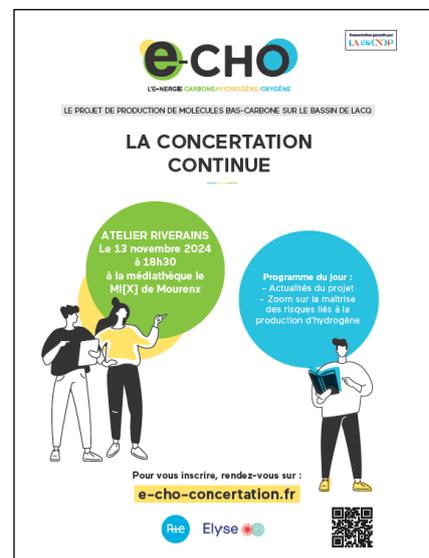
L'atelier de proximité novembre 2024

Cet atelier de proximité a permis d'échanger sur l'actualité du projet ainsi que sur les risques liés à la production d'hydrogène.

Plusieurs outils de communication ont été utilisés pour informer et mobiliser les riverains :

- 100 flyers ont été diffusés au format papier dans les communes de Pardies, Noguères, Mourenx et Bésingrand, ainsi que dans les commerces et les lieux d'intérêt. Ils ont également été diffusés sur le site internet d'Elyse Energy.
- 200 flyers ont été donnés à l'association AEPS de Mourenx qui a réalisé une distribution pour mobiliser les riverains
- 30 affiches ont également été déployées dans les différentes communes et commerces pour informer les habitants de la tenue de l'atelier.

L'information était également communiquée sur la lettre d'information et sur le site internet du projet.



Rencontre au Pays Basque février 2025

La réunion du 3 février 2025, particulièrement attendue par les citoyens du Pays Basque, faisait suite à une demande exprimée lors de la concertation préalable, reprise dans le bilan des garantes, et à laquelle Elyse Energy s'était engagée à répondre.

En amont de cette rencontre, des informations transmises à Elyse Energy faisaient état d'un risque de présence de perturbations possibles. Malgré ce contexte, les garantes ont choisi de maintenir la réunion, en précisant qu'elle serait interrompue en cas de débordement.

Finalement, la réunion s'est déroulée sans incident. Les participants ont exprimé leurs préoccupations de manière pacifique, notamment en brandissant des cartons rouges ou en diffusant des chants d'oiseaux depuis leurs téléphones portables.



En revanche, Elyse Energy n'a pas pu présenter l'intégralité du contenu prévu, notamment les interventions de SNCF Réseau, du Port de Bayonne et de Chemparc. Une partie du public a exprimé son refus d'écouter les présentations institutionnelles, privilégiant un temps d'échange sous forme de questions/réponses. Cela explique que la présentation disponible sur le site de la concertation ne reflète pas fidèlement le déroulement réel de la réunion tel qu'il est consigné dans le compte rendu final.

En amont de la rencontre, plusieurs outils de communication ont été utilisés pour informer et mobiliser les riverains :



- Deux encarts publicitaires dans la presse locale pour annoncer le forum :

- 1 encart presse dans Sud-Ouest dans son édition du mardi 21 janvier 2025 ;

- 1 encart presse dans MediaBask dans son édition du 23 janvier 2025.

- Diffusion aux acteurs institutionnels du territoire (mail, téléphone) à l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du territoire afin de les informer de l'organisation du forum.

- L'information a aussi circulé sur les réseaux sociaux via les associations.

Réunion de restitution des 2 dires d'expert avril 2025

L'objectif de cette réunion était de présenter au grand public, les conclusions des deux expertises mandatées par la CNDP (Carbone 4 et Solagro) concernant le calcul du bilan carbone et l'approvisionnement en biomasse, en présence des experts eux-mêmes.

Suite à la réunion du Pays Basque, en amont de cette réunion, une visioconférence a été organisée avec les associations membres du comité de suivi. L'objectif était de les mobiliser afin qu'elles sensibilisent les autres participants à l'importance de garantir un échange respectueux, permettant un véritable débat, sans pousser Elyse Energy à renoncer aux réunions publiques.

Cette démarche a porté ses fruits : lors de la réunion, le public a respecté les règles d'échange, ce qui a permis aux deux experts de présenter leurs travaux dans de bonnes conditions et de répondre aux questions.

En amont de cette rencontre, les kits de communication (affiches et flyers) ont été envoyés aux différentes municipalités, à la CCLO ainsi que dans les 11 lieux de concertation.

L'information était également communiquée lors des comités de suivi, sur la lettre d'information n°2 et sur le site internet du projet.



Rencontres avec le grand public

	Date	Lieu	Nb de pers
Atelier de proximité	13 novembre 2024	Médiathèque Mi(X) Mourenx	50
Rencontre au Pays Basque	3 février 2025	Salle Amestoya à Bayonne	153
Restitution des dires d'experts	1 ^{er} avril 2025	Salle de l'Agora Lacq	129
TOTAL			332

Les comités de suivi

Suite à la demande des garantes, Elyse Energy a répondu favorablement et s'est engagée à échanger avec les acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de suivi où plusieurs typologies d'acteurs sont représentées :

- Les associatifs :

- Les Shifters Palois
- ARSIL
- Amis de la Terre des Landes
- Collectif Touche pas à ma forêt
- Cade
- SEPANSO
- FNE
- AEPS Mourenx

- Les socio-professionnels :

- CGT / FO
- Lacq +
- CCI Pau Béarn
- Port de Bayonne / GPMB
- FiBois Nouvelle-Aquitaine
- FIBNA
- Sobegi
- Teréga Solutions
-

- Les établissements publics et organismes de recherches :

- Académie des technologies
- UPPA, laboratoire TREE
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine
- France Hydrogène
- CHEMPARC

- les élus du territoire :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département des Pyrénées-Atlantiques
- Bézingrand
- Lacq
- Mont
- Mourenx
- Noguères
- Pardies



Chaque membre pouvait inviter une personne « experte » à intervenir à chaque comité de suivi.

Les thèmes abordés :

- L'approvisionnement en biomasse avec la présentation du dire d'expert de Solagro
- Le calcul du bilan carbone avec la présentation du dire d'expert de Carbone 4
- La faisabilité d'HyLacq
- La technologie BioTJet

Déroulement des comités de suivi

Pour chaque comité de suivi, une intervention d'un expert, mandaté par la CNDP ou par Elyse Energy en fonction des thématiques abordées, ouvrait la séance. Cette intervention était suivie d'une réponse ou d'un approfondissement par les équipes d'Elyse Energy. En fin de réunion, les membres du comité de suivi avaient la possibilité de s'exprimer pendant une séquence.

Communication des événements

Avant chaque session, un courriel d'information était adressé à l'ensemble des membres du comité de suivi pour leur rappeler la date, le lieu et le thème de l'événement, ainsi que pour leur proposer d'intervenir s'ils le souhaitaient.

Date	Thème	Nb de pers en présentiel	Intervention d'externes	Intervention argumentée des membres
2 juillet 2024	Installation du comité de suivi	24	-	-
12 décembre 2024	Biomasse	37	Solagro	Les gestionnaires forestiers professionnels Les Shifters Palois Le Collectif Forêts Vivantes Pyrénées La SEPANSO La FIBNA
4 février 2025	Bilan carbone	25	Carbone 4	Les Shifters Palois Le Collectif Forêts Vivantes Pyrénées La SEPANSO
8 avril 2025	HyLacq	22	RELY	Les Shifters Palois Le Collectif Forêts Vivantes Pyrénées Le Collectif des Associations de défense de l'Environnement Pays Basque-Sud des landes La SEPANSO
4 juin 2025	La technologie BioTJet	22	Axens	Les Shifters Palois La SEPANSO

6-3 Avis des garantes sur le déroulement de la concertation

La concertation continue a maintenu une forte mobilisation et a permis de faire progresser le débat. Comme mentionné précédemment, Elyse Energy a pris en compte certaines remarques du public, en portant une attention particulière à plusieurs points sensibles : l'usage de la biomasse et les prélèvements en eau. La réduction des risques liés au transport de l'hydrogène a été prise en compte, notamment grâce au rapprochement de l'unité de Hylacq, à proximité de BioTjet.

Malgré ces ajustements une partie du public continue de demander l'abandon total de l'usage de biomasse. Certain.e.s ne comprennent pas pourquoi Elyse Energy ne privilégie pas une production de e-SAF reposant exclusivement sur des intrants non issus de la biomasse. Le e-SAF (electro-Sustainable Aviation Fuel), est un carburant d'aviation durable de synthèse produit sans biomasse, à partir de CO₂ capté (par exemple dans l'air ou issu d'industries) et d'hydrogène vert (produit par électrolyse de l'eau avec de l'électricité renouvelable).

Mobilisation des associations environnementales

En parallèle de la concertation officielle encadrée par la Commission nationale du débat public (CNDP), les associations environnementales ont multiplié les actions pour s'opposer au projet E-CHO porté par Elyse Energy.

Dans leur bilan, les garantes, soutenues par la CNDP dans sa lettre de mission, avaient recommandé l'organisation de davantage de réunions publiques, afin d'éviter que le débat ne se déplace en dehors du cadre officiel de la concertation. Elyse Energy a décidé d'organiser 3 réunions avec le grand public et a préféré concentrer les échanges avec le comité de suivi, en privilégiant des formats en plus petit comité. Ce choix a laissé le champ libre à l'organisation de réunions parallèles par les associations.

Parmi les plus actives, le collectif « Touche Pas à Ma Forêt – Pour le Climat » (TPMF-PLC), devenu « Forêts Vivantes Pyrénées », a fortement contribué à la mobilisation citoyenne contre le projet. Ces associations ont exprimé de vives inquiétudes quant à l'impact du projet sur les forêts locales, la biodiversité et les ressources en eau. Elles ont organisé des réunions publiques et diffusé de nombreux documents d'information pour alerter et sensibiliser le grand public sur les enjeux environnementaux liés au projet E-CHO.

<https://www.toucheapasamaforet.eu/>

COLLECTIF TOUCHE PAS À MA FORÊT - POUR LE CLIMAT

Signer LA PÉTITION EN LIGNE. QUI SOMMES-NOUS ? nos articles de PRESSE comment NOUS REJOINDRE. ÇA SE PASSE OÙ ?



Non au projet E-CHO à Lacq !

[Télécharger le D'vair](#)

Un collectif de 65 organisations environnementales, syndicales et paysannes de tout le quart Sud-Ouest s'est formé fin octobre 2023 pour lutter contre le projet E-CHO d'Elyse Energy. Cette entreprise veut construire un complexe industriel à Lacq en Pyrénées-Atlantiques pour fabriquer 75 000 t/an de kérosène pour le transport aérien et 200 000 t/an de méthanol pour le transport maritime avec comme matière première 300 000 t/an de biomasse forestière sèche d'une part et d'autre part l'eau du Gave de Pau pour produire de l'hydrogène par électrolyse. L'inverse d'une vraie décarbonation.

Actualités de TPMF-PLC

- Prochaines réunions publiques d'information : en préparation - - Usamritz
- Laroin 19 juillet 19h15 Ferme Guilhembaqué - [voir plus](#)
- Prochains événements :
- Forêt de Juzan à Anglet : 17 juillet de 15h à 19h Festival "FORÊTS DES POSSIBLES" - [voir plus](#)

L'ASSEMBLÉE POUR DES FORÊTS VIVANTES

Elle s'est déroulée les 27-28-29 juin 2024 aux Plateaux Limousins - [voir plus](#)

Clin d'œil :

- L'APPEL DE LA FORÊT VIVANTE Déambulation militante et joyeuse à Pau le 15 juin à 16h00 - [voir plus](#)
- Entretien de la Forêt à Pau le 30 mai - [voir plus](#)

→ [voir toutes les actualités passées et futures](#)

>> [Ça se passe OÙ ?](#)

[carte des événements du collectif](#)

Nos argumentaires

[Voir tous les argumentaires](#)

Le collectif TPMF-PLC vous informe sur :

[Présentation pour les réunions publiques :](#)

[Le projet E-CHO](#)

[Un projet inutile et destructeur](#)

avec un prélèvement annuel annoncé de 300 000 t/an de biomasse sèche, d'origine principalement forestière dans tout le Sud-Ouest de la France jusqu'au pourtour de la Méditerranée - et cela pour faire voler des avions, entraînant l'augmentation des gaz à effet de serre, une atteinte à la biodiversité et aux milieux aquatiques, et une pollution industrielle nuisible à la santé... La sobriété serait de préférence une meilleure voie !



D'autres exemples de dates :

A Billère vendredi 12 avril 2024 à 19h30 Salle Robert de Lacaze
à Ayherre mardi 9 avril 2024 à 20h00 Salle Denentzat
à Lembeye le 21 mars - stand sur la Place du Marcadieu
à Bedous le 19 mars 2024 à 20h30 Salle de la Mairie de Bedous
à Bayonne le 12 mars 2024 à 20h30 Maison des Associations
à Oloron le 1er mars 2024 à 20h00 à la Villa Bourdeu

...

USINE E-CHO, NON MERCI !



Pétition Annonces 6 Signatures 5 164 Commentaires

Plus de visibilité

Décarbonation oui, sacrifice de nos forêts, non !



Nous sommes un collectif d'associations nationales et régionales, environnementales et paysannes, opposées au projet (du consortium financier Elyse) de construire une usine de «bio»carburants à Lacq, dans les Pyrénées atlantiques.

La pétition lancée lors de la concertation préalable avait recueilli environ 2 700 signatures. Aujourd'hui, elle dépasse les 5 000 signatures, témoignant d'une mobilisation citoyenne croissante.

Le collectif a interpellé par mail début mai 2025 les garantes en marquant leur préoccupation sur l'évolution du projet. Ils indiquent : « *La zone d'exploitation forestière de ce projet ne cesse de s'élargir pour atteindre à présent 400 kilomètres autour du bassin industriel de Lacq. E-cho compte donc consommer du bois des Hautes-Pyrénées. La protection de la forêt est un sujet extrêmement sensible dans notre département. Il nous apparaît nécessaire que la CNDP puisse organiser dans les Hautes-Pyrénées une ou des réunions publiques en présence des porteurs de ce projet afin d'informer les citoyen.e.s.* ». Cette demande a été relayée au porteur de projet.

Dans un contexte de projet de simplification de la vie économique, et de projet de suppression de la saisine obligatoire de la CNDP pour les projets industriels le collectif a voulu marquer son soutien à la CNDP. Lors du 4^e comité de suivi en avril 2025, une motion a été proposée et votée à l'unanimité par les membres du comité de suivi (oralement) pour « *apporter leur soutien à la CNDP en soulignant le rôle de la CNDP qui garantit les droits des citoyens à avoir accès aux informations et à pouvoir influencer les décisions sur tous les projets industriels* ».

Un comité de biomasse forestière sera mis en place dans le département

Des membres du collectif « Forêts vivantes Pyrénées » ont rencontré le 20 mai 2025 Madame Marina Maurès, Conseillère gestion durable des forêts et décarbonation des territoires au Cabinet de Madame la Ministre de la Transition écologique de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Le 26 mai 2025, des membres de ce même collectif ont présenté à Monsieur Jean Marie Girier, Préfet des Pyrénées-Atlantiques et Madame Joelle Gras, Secrétaire Générale adjointe leur analyse des enjeux du projet, et ont demandé :

- l'ouverture d'un débat sur la réalité des projets industriels identifiés dans le grand sud-ouest sans attendre le dépôt des dossiers d'autorisation,
- un moratoire pour évaluer sérieusement la pertinence et la faisabilité technique économique, écologique et sociale de tous ces projets régionaux.

Le collectif a demandé la mise en place d'un comité biomasse forestière. La presse a mentionné qu'un comité de biomasse forestière sera mis en place par le préfet, dans le département, pour évaluer les disponibilités en bois et les besoins des entreprises. Une réflexion similaire pourrait être lancée à l'automne sur la thématique de l'Eau.

<https://www.larepubliquedespyrenees.fr/environnement/un-comite-departemental-de-gestion-durable-de-la-biomasse-lance-ce-jeudi-a-pau-le-premier-en-france-24739614.php>

Un comité départemental de gestion durable de la biomasse lancé ce jeudi à Pau, le premier en France



Le préfet Jean-Marie Girier et la sous-préfète Joëlle Gras souhaitent qu'une stratégie équilibrée et concertée soit bâtie.

Une manifestation à envergure nationale sur Pau le samedi 14 juin 2025

Au parc Lawrance de Pau, près de 1 500 manifestants se sont réunis pour une grande marche, organisée par le Collectif « Forêts Vivantes Pyrénées », avec l'appui de syndicats et de plusieurs ONGs nationales de protection des forêts. Ces manifestant.e.s réclament une loi d'urgence de sauvegarde des forêts et l'abandon de tous les nouveaux projets industriels utilisant le bois forestier. Avant le départ de la manifestation, des représentants des réseaux et ONGs impliqués dans la protection de l'environnement se sont exprimés lors d'une conférence de presse. Ils ont alerté sur la menace qui pèse sur les forêts françaises et outre-mer, du fait que certaines industries comptent remplacer l'énergie fossile par l'énergie bois, considérée comme « renouvelable ».

<https://reporterre.net/Des-arbres-coupes-pour-faire-voler-les-avions-des-militants-demandent-un-moratoire>

Ils réclament un moratoire contre les forêts industrialisées



© Pablo Patarin / Reporterre

Une motion déposée par la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB)

La CAPB a adopté une motion s'opposant à l'inclusion des forêts basques dans le périmètre d'approvisionnement en biomasse du projet E-CHO, porté par la société Elyse Energy à Lacq. Cette décision a été prise lors du conseil communautaire du 15 février 2025.

Les élus communautaires expriment leurs inquiétudes quant aux impacts environnementaux et économiques du projet E-CHO, qui prévoit l'exploitation de 300 000 tonnes de matières sèches de biomasse par an. Ils soulignent que cette demande excède la production actuelle de la filière bois-énergie locale, estimée à 286 000 tonnes, nécessaire au fonctionnement des réseaux de chaleur du territoire. La motion dénonce ainsi un risque de déstabilisation de cette filière et s'oppose à l'inclusion des massifs forestiers du Pays Basque dans le périmètre d'approvisionnement du projet.

Cette prise de position officielle renforce les critiques déjà exprimées par des associations environnementales et des experts, qui alertent sur les conséquences écologiques du projet, notamment en termes de prélèvements excessifs de biomasse et de pression sur les ressources en eau. La motion (jointe en annexe) reflète une volonté politique au Pays Basque de préserver les ressources forestières et hydriques locales pour permettre la résilience du territoire, ainsi qu'une inquiétude face à des projets industriels venant en concurrence avec leurs projets locaux.

Une médiatisation croissante

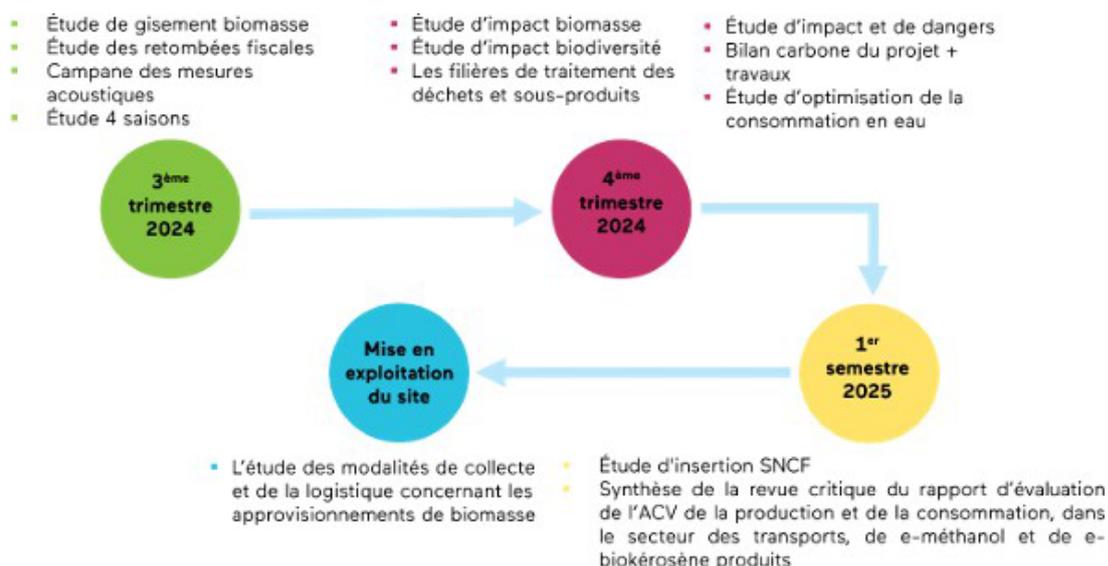
Depuis son lancement, le projet E-CHO a été largement couvert par divers médias (presse et réseaux sociaux), mettant en lumière les débats qu'il engendre. Plus de 300 articles presse détaillés ont été publiés, analysant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à ce projet. Les discussions portent notamment sur l'utilisation de la biomasse forestière, la consommation d'eau et l'impact sur les écosystèmes locaux.

<https://www.latribune.fr/idees/tribunes/opinion-nous-avons-besoin-de-la-commission-nationale-du-debat-public-1024262.html>



Des études attendues mais toujours absentes

Lors de la concertation préalable, le public a largement exprimé un besoin d'études pour nourrir le débat. En réponse à cette attente, reprise dans le bilan des garantes, Elyse Energy s'est engagée, dès le lancement de la concertation continue, lors de la première réunion du comité de suivi du 2 juillet 2024, à fournir les études suivantes :



Source Elyse Energy présentation comité de suivi n°1 – Juillet 2024

Une note d'information portant sur la synthèse des études de gisement a été mise à disposition sur le site internet de la concertation.

Le bilan carbone relatif au carburant d'aviation durable a été transmis dans le cadre d'une expertise indépendante réalisée par le cabinet Carbone 4. Ce document, toutefois, ne couvre pas l'ensemble du bilan carbone du projet, ni celui des travaux associés. Il n'a pas été porté à la connaissance du public.

Pourtant, Elyse Energy s'était engagée à diffuser ces éléments sous forme de synthèses certifiées, notamment l'étude d'impact et le bilan carbone global. Ce manquement a nui à la qualité des échanges, en limitant la possibilité pour le public de débattre sur la base d'informations complètes et vérifiées.

L'étude 4 saisons dressant l'état initial des habitats, de la flore et de la faune a été mise en ligne sur le site internet. Les prochains éléments seront disponibles au moment du dépôt de la DDAE.

Les deux campagnes de mesures acoustiques (sur Mourenx et Lacq et sur Pardies) ont bien été publiées le 19 juin 2025 (annoncées pour le 3^{ème} trimestre 2024) sur le site Internet, dans la rubrique "[Les études](#)".

Au 11 juillet 2025, les autres études annoncées n'ont pas été partagées avec le public.

La concertation Fontaine

Il a été très difficile d'obtenir des informations précises de la part de RTE et d'Elyse Energy au sujet des modalités de cette concertation Fontaine qui porte sur le raccordement électrique, encadrée par RTE sous l'égide du préfet des Pyrénées-Atlantiques. A de très nombreuses reprises les garantes ont interpellé les porteurs de projet sur le calendrier et les modalités de la concertation Fontaine.

Lors du dernier comité de suivi du 4 juin 2025, en réponse au questionnement des garantes sur ce sujet, Elyse Energy a annoncé que la concertation Fontaine était gérée par RTE et la préfecture pour présenter un faisceau de moindre impact au niveau du raccordement. Cette concertation s'est déroulée de manière dématérialisée sous la supervision du Préfet de département. Un dossier de concertation réalisé par RTE a été communiqué par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine aux parties prenantes du 14 avril au 30 mai 2025, les parties prenantes identifiées par la DREAL ont eu la possibilité d'émettre leurs avis. Les avis reçus ont été transférés ensuite à RTE qui prépare une réponse. Une fois les réponses de RTE collectées par la DREAL et jugées suffisantes, celle-ci dressera un compte-rendu de fin de concertation. Ce compte-rendu sera ensuite adressé au ministre de l'Energie et de l'Industrie qui le signera. Ceci marquera la fin de la concertation « Fontaine » en validant le Fuseau de Moindre Impact dans lequel RTE pourra mener ses études détaillées pour déterminer le tracé de détail. Conformément à l'engagement pris par RTE lors de la concertation préalable du public, le Fuseau de Moindre Impact retenu sera publié sur le site internet de la concertation du projet E-CHO et présenté au public lors de la dernière réunion de concertation prévue le 23 septembre 2025.

Un calendrier et des modalités mouvants



Calendrier de la lettre d'information n°1 de Novembre 2024

Prochaines étapes de la concertation continue



Calendrier de la lettre d'information n°2 de Février 2025

Quatre lettres d'information étaient prévues initialement, entre octobre 2024 et été 2025. Finalement, seules deux lettres ont été diffusées sur cette période. La troisième lettre d'information est prévue d'ici la fin juillet 2025.

Le forum avec le public, initialement annoncé pour mars 2025 avant le dépôt du projet, a été reporté au 23 septembre 2025. Par ailleurs, un atelier de proximité sur les technologies, qui devait être ouvert au grand public en mai 2025, s'est finalement tenu uniquement dans le cadre restreint d'un comité de suivi en juin 2025.

7- Les arguments exprimés

7-1 La synthèse des arguments

Cette synthèse rend compte des avis, arguments et préoccupations exprimés par le public dans le cadre de la concertation continue menée autour du projet E-CHO porté par Elyse Energy. Elle vise à restituer fidèlement la diversité des contributions, en valorisant tant les arguments majoritaires que minoritaires, dans une logique d'équivalence des points de vue, conformément aux valeurs de la CNDP. Les éléments ci-dessous sont regroupés par grandes thématiques soulevées lors des réunions publiques et pendant les comités de suivi.

- **Opportunité du projet E-CHO et proposition de solutions alternatives**

L'opportunité du projet a été régulièrement questionnée lors des différentes réunions publiques et ateliers. À plusieurs reprises, des participants aux réunions publiques – citoyens ou acteurs associatifs – ont souligné par principe que la sobriété énergétique et la réduction des usages doivent primer sur les solutions technologiques envisagées par Elyse Energy pour décarboner l'industrie et le transport.

« Je vous donne pour conclure un titre de l'ADEME. L'hydrogène n'a d'intérêt que si l'on fait des efforts de sobriété. Donc tant que les efforts de sobriété ne sont pas faits en amont ou en parallèle de votre projet, notre association en sera.

Un membre du collège des associations – Comité de suivi du 8 avril 2025

Des participant.e.s aux réunions publiques évoquent l'accroissement attendu du volume du transport aérien et se questionnent sur la hausse possible de la capacité de production d'Elyse Energy par rapport à ce qui est présenté dans le cadre de cette concertation continue, ce qui augmenterait les besoins en ressources (électricité, eau, biomasse). Ils.elles questionnent l'impact du projet E-CHO sur l'effet rebond, ainsi que les effets d'une taxation potentielle du kérosène.

Aussi, un.e citoyen.ne a demandé à Elyse Energy pourquoi il a été choisi de produire du kérosène et non du gasoil.

Lors de la réunion publique au pays basque, un.e participant.e indique que le projet ne servira pas uniquement les besoins essentiels en carburants d'aviation durable telle la défense nationale, mais servirait aussi pour le tourisme. Des participant.es indiquent que 1% de la population (la plus riche) pourrait bénéficier des carburants d'aviation durable alors qu'elle ne correspond pas à la population locale qui serait impactée par le projet. Aussi, ils.elles remettent en cause le besoin en carburant pour le transport maritime considérant que des relocalisations seraient préférables.

De plus, des participant.es aux réunions publiques considèrent le projet trop risqué d'un point de vue technologique, écologique et financier. Ils.elles s'interrogent sur le « gigantisme » du projet, estimant que dans sa configuration actuelle, le projet est écocide (impacts sur la biodiversité, sur la capacité de la forêt à stocker du carbone, sur les ressources en eau) et notent qu'il peut remettre en cause les conditions de vie sur terre, « pour nos enfants ».

Certain.e.s citoyens.nes suggèrent que le volume d'activité du projet E-CHO soit réduit pour consolider sa fiabilité et/ou le transformer en supprimant le besoin de biomasse ligneuse, comme les autres projets portés actuellement par Elyse Energy.

« Bonsoir, la séance est enrichissante en termes d'informations mais ce qui est flagrant, c'est qu'il y a beaucoup d'incertitudes...Le mieux pour ce projet est de faire un démonstrateur industriel, car vous n'êtes pas en mesure de prouver l'efficacité...Ce projet est rempli d'incertitude et il me fait peur ».

Un.e citoyen.ne – Réunion publique du 1^{er} avril 2025

« Je voudrais simplement comprendre pourquoi sur les six projets que vous menez actuellement, qui ont le même argument, c'est le seul projet en France et en Espagne qui utilise la biomasse. »
Collectif Forêts Vivantes Pyrénées – Réunion publique du 3 février 2025

Enfin, l'éthique de l'entreprise Elyse Energy est questionnée en lien avec la finalité du projet jugée « capitalistique ».

« Nous n'avons pas à faire à des techniciens mais à de la finance qui s'installe. Le rôle fondamental de ce projet en mettant en jeu l'environnement, des vies humaines pour faire fonctionner des avions avec des hydrocarbures en détruisant toute la biodiversité, et le patrimoine de l'humanité dans cette zone pour que certaines personnes puissent gagner beaucoup d'argent. »
Un.e citoyen.ne – réunion publique du 13 novembre 2024

Lors du comité de suivi du 8 avril 2025, des élu.e.s indiquent qu'ils ont peu de pouvoirs concernant l'autorisation du projet qui revient au préfet. Le maire de Pardies a exprimé le regret que l'Etat décisionnaire soit absent des échanges lors de cette concertation continue.

« Sur le territoire, des regroupements d'associations se sont constitués pour interroger l'Etat sur les usages de la biomasse en raison d'une opposition de principe à cette ressource pour le transport aérien et une vigilance sur les puits de carbone et leur impact sur le changement climatique. »

Un membre du collège des associations du comité de suivi – Premier comité de suivi du 2 juillet 2024

- **Bilan carbone du projet**

Des contributeur.euses (citoyens, associations) contestent le bilan carbone présenté, questionnant l'absence de justification des données fournies par Elyse Energy et leur caractère théorique. En particulier ce sont les données du démonstrateur à Dunkerque, financé par le public, qui sont utilisées alors qu'elles ne sont pas disponibles pour le public.

Des demandes de précisions sont formulées par une partie du public sur les modalités de calcul du bilan carbone et ce qu'il prend réellement en compte. Certain.e.s considèrent que le mode de calcul imposé par la réglementation européenne est artificiel car ne reflète pas la réalité des émissions de gaz à effet de serre globales : absence de prise en compte des émissions générées par l'usage des molécules produites (lors de l'utilisation du carburant d'aviation durable et de l'e-méthanol), absence de prise en compte de la perte de l'effet de séquestration du carbone du bois lorsqu'ils sont laissés en place sur les sols.

« L'impact sur les capacités de séquestration sont toujours oubliés des projets industriels. »
Associations Les Shifters Palois – Comité de suivi du 12 décembre 2024

Certaines personnes, en réunion publique demandent si le recours au bois agricole et le bois déchets impacterait encore davantage le bilan carbone du projet.

Certain.e.s participant.es appellent à la vigilance quant à la baisse des puits de carbone du fait du dépérissement observé des forêts du fait du réchauffement climatique. Ces dernie.ère.s mentionnent le rapport de l'Académie des Sciences qui met en relief une division par deux de la capacité de stockage du carbone en 10 ans. Les modalités d'exploitation envisagées, le choix des arbres à abattre et l'impact sur la régénération des forêts sont questionnés.

« A horizon 20 ans, le e-bio kérosène avec carbone provenant de matière ligneuse émet plus de CO₂ que le combustible fossile ! BioTJet va aggraver la situation en induisant un pic d'échauffement plus élevé »

Association Les Shifters palois – Comité de suivi du 4 février 2025

Une partie du public s'inquiète de la qualité des vérifications des calculs par des organismes certificateurs, dont il a été déjà démontré pour certains, par le passé, des pratiques frauduleuses. L'association Les « Pyrénées Rebelles » mentionne qu'un rapport de la cour des comptes européenne et un rapport de l'ADEME signalent des fraudes sous RED II.

Le recours aux référentiels RED II/III est jugé, par une partie du public, comme parfois biaisé, car ne reflétant pas toujours la réalité de l'impact sur le cycle du carbone global.

Lors du comité de suivi, des questions techniques ont été posées pour mieux comprendre les modalités de calcul du niveau d'abattement du CO₂ du carburant d'aviation durable : facteur d'émission des énergies fossiles de référence, facteur d'émission des énergies renouvelables, prise en compte du changement d'usage des sols.

Un.e participant.e à la réunion publique du 1^{er} avril 2025 a demandé quelle marge de manœuvre envisage Elyse Energy car à ce jour les calculs mettent en relief une décarbonation de 70%, ce qui est le niveau minimum imposé par la réglementation. Lors de la réunion publique au pays basque, des participant.e.s ont exprimé leurs inquiétudes : quelles garanties peut-on apporter sur le fait que les molécules produites seront effectivement bas carbone ?

Par ailleurs, un membre du comité de suivi a rappelé que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) recommande de laisser du bois mort en place pour favoriser la régénération des sols et le stockage du carbone. Il.elle s'est interrogé.e sur la compatibilité du projet avec ce principe. Il a également été mentionné que la réglementation européenne (RED II / RED III) pourrait évoluer pour mieux prendre en compte la dégradation des forêts.

Des précisions ont été demandées sur les tonnages qu'envisage de mobiliser Elyse Energy eu égard aux enseignements du dire d'expert réalisé par Solagro tout comme sur le volume de biomasse mobilisable par le projet local Nacre.

L'association « Les Shifters » est intervenue en comité de suivi pour exposer les calculs réalisés par ses membres, visant à évaluer le véritable niveau de décarbonation des molécules. Ils affirment que le bilan UTCATF utilisé dans la directive RED II repose sur une convention qui ne reflète pas la réalité physico-chimique du problème, et qui tend à favoriser les biocarburants. Selon leurs calculs, l'augmentation du prélèvement en biomasse forestière liée à BioTJet nuit à la biodiversité et entraînerait, à horizon 20 ans, une émission de CO₂ fossile plus importante que celle des carburants fossiles eux-mêmes. Cela s'expliquerait par le rythme de séquestration du carbone (lié au cycle de renouvellement de la biomasse ligneuse) et par le relargage additionnel du carbone du sol, entraînant un pic d'empreinte carbone.

Les « Shifters Palois » estiment que l'unité BioTJet aggraverait temporairement la situation climatique en induisant un pic de réchauffement supérieur, même si à horizon 60–80 ans, le bilan serait plus favorable. Ils insistent toutefois sur l'urgence d'une décarbonation réelle à court terme.

Toujours selon les « Shifters », le procédé BioTJet ne doit pas être généralisé. En revanche, ils considèrent que le projet eM-Lacq, qui mobilise du CO₂ industriel, atteint dès sa mise en service un taux de décarbonation de 75 %, ce qui en fait une solution plus efficace. Avec les projections à 2050, le taux de décarbonation serait même supérieur.

Les effets conjoints de l'augmentation du prélèvement de biomasse et du réchauffement climatique seraient, selon eux, incompatibles avec les objectifs de la SNBC et de neutralité carbone à horizon 2050. Ils ajoutent que le prélèvement prévu affaiblirait les services écosystémiques rendus par la forêt. Leur conclusion est que le projet BioTJet n'est pas généralisable vis-à-vis des objectifs climatiques de la SNBC.

Le collectif « Forêts Vivantes Pyrénées » préconise l'usage de CO₂ biogénique produit sur Lacq, la quantité disponible étant 300 000 tonnes en 2025 et 450 000 tonnes en 2030.

Par ailleurs, le GIP CHEMPARC a annoncé en comité de suivi être lauréat du programme ZiBac financé à 50% par l'ADEME et qui va permettre de réaliser des études pour établir une trajectoire de décarbonation à horizon 2030 et 2050 à l'échelle du bassin de Lacq. En particulier un travail sera réalisé sur la logistique ferroviaire et sur les déchets forestiers qui à ce jour sont exportés vers les pays limitrophes avec pour objectif d'identifier comment les contenir sur le territoire.

« Je voulais simplement faire remarquer... que le projet ne décarbone pas. Il décarbone sur le papier uniquement..., toutes les émissions qui sont issues du bois sont comptées pour zéro. Et cette réglementation risque de changer quand on va s'apercevoir que la forêt française, au lieu d'être un puits de carbone, est un émetteur de carbone. Donc le projet en physique réel, il ne décarbone pas. C'est uniquement un artifice politique. Il faut que tout le monde comprenne ceci. »
SEPANSO 64 – Comité de suivi du 4 juin 2025

- **Approvisionnement en biomasse**

Certain.e.s participant.e.s ont exprimé de nombreux doutes quant à la disponibilité réelle de la biomasse nécessaire au projet, et remettent en cause les données de tonnages pris en compte par Elyse Energy. Ils.elles soulignent les imprécisions des données fournies par Elyse Energy. Le rapport d'expert rédigé par Solagro confirme ces imprécisions.

« On parle de flux et de gisement bois mais il y a une incertitude sur la disponibilité des différentes filières bois. »

Association « Les Shifters Palois » – Comité de suivi du 12 décembre 2024

Aussi, une partie du public s'appuie sur des études de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, du conseil général de l'industrie et de l'ADEME mentionnant la baisse attendue de la disponibilité de biomasse forestière lié au réchauffement climatique. Les besoins en ressources forestières sont jugés trop importants (l'équivalent de 10 000 - 14 000 hectares par an) et certain.e.s contributeur.se.s s'inquiètent de l'impact sur les forêts du département, des Landes et de la Gironde.

Ces dernie.ère.s s'interrogent aussi sur l'impact de coupes rases sur le cycle de régénération des petits cycles de l'eau des territoires impactés. Des citoyen.ne.s demandent à Elyse Energy si des obligations de replantation par les propriétaires concernés par les prélèvements de bois seront mises en place.

Une partie du public questionne Elyse Energy sur les débouchés actuels de la biomasse visée par son projet. Elle souligne les risques de conflits d'usage avec la filière bois existante (bois énergie pour le chauffage, bois d'œuvre, bois industriels...) et les impacts potentiels sur les politiques locales de mobilisation de celle-ci.

« Quels sont les besoins annuels en biomasse pour BioTJet ? C'est intéressant si vous nous présentez une baisse significative des ressources forestières ? Si ces filières n'existent pas, est-ce que vous allez tout de même réduire l'apport en, ressource forestière ? »

Association France Nature Environnement (FNE) – Comité de suivi du 12 décembre 2024

Les conclusions du rapport de l'interprofession France Bois Forêt, signale l'absence de fléchage de biomasse de la filière bois vers des usages en carburants aériens. De plus, une partie du public mentionne qu'à ce jour dans le département, ni les dessertes, ni les moyens techniques et ni les bucherons, ni les entrepreneurs forestiers existent pour mobiliser la biomasse ligneuse.

« L'étude montre qu'il y a une hausse de la ressource mais il y a un déficit quand on intègre la consommation des nouveaux projets. Si on n'intègre pas mes nouveaux projets, il y a seulement un équilibre entre la disponibilité et la consommation »

FIBNA – Comité de suivi du 12 décembre 2024

Aussi, des participant.es s'interrogent sur la mobilisation de biomasse issus de haies agricoles, sur le recours à de la biomasse « alimentaire » (arrachage de pieds de vignes, d'arbres fruitiers...) ou encore à l'impact sur l'usage des terres agricoles qui seraient exploitées pour des cultures qui serviraient d'approvisionnement. Ces dernie.ère.s précisent que l'agriculture va aussi chercher à réutiliser ses déchets de bois pour restituer de la matière organique dans le sol qui est essentielle pour garantir la production alimentaire.

Concernant le bois issu de déchets, une partie du public émet des doutes sur les quantités réellement disponibles ; considérant que les déchets verts sont déjà réutilisés.

Enfin, une partie du public mentionne que le périmètre d'approvisionnement sur les deux régions de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie est trop vaste, entraînant des coûts logistiques importants et s'interrogeant sur la réelle capacité de la SNCF à répondre au besoin de fret ferroviaire d'Elyse Energy.

Par ailleurs, certain.e.s participant.e.s ont interrogé le porteur de projet sur un éventuel recours au fret maritime pour s'approvisionner en bois importé, citant notamment l'exemple du bois en provenance du Brésil.

En complément, des membres du comité de suivi se sont interrogés sur les modalités de construction du plan d'approvisionnement en biomasse et demande comment la complexité du métier de récolte du bois sera maîtrisée.

La « SEPANSO » indique qu'au niveau national, l'ONF réduit la récolte de bois dans les forêts publiques pour préserver le patrimoine. Il y a donc une forte pression sur la forêt privée.

La FIBNA (Fédération des Industries du Bois de Nouvelle-Aquitaine) a partagé les enseignements d'une étude, validée par la DRAAF donc l'Etat, sur l'évolution de la ressource biomasse forestière sur le massif landais et le pin maritime. Elle conclut à un déséquilibre à moyen et long terme si les nouveaux projets qui utilisent exclusivement de la biomasse forestière sont intégrés.

Ainsi, certain.e.s membres comité de suivi constatent que les tensions sur la ressource invitent à se rapprocher des acteurs de la filière pour identifier les conflits d'usage. Ils mentionnent notamment le projet Orpinia de Swisskrono (47) qui vise à mobiliser 600 000 tonnes par an de biomasse notamment issues du massif forestier des Landes de Gascogne (<https://www.concertation-projet-orpinia.fr/>).

Enfin, l'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG) a souligné l'importance de préserver les boisements en bord de cours d'eau – ripisylves – même si les propriétaires sont privés. Des démarchages « agressifs » ont montré que la vente de bois pouvait amener à des coupes à ras de grands linéaires, jugés non productifs. Pour rappel, l'AEAG précise que ces zones boisées ont des fonctions principales : structurer les berges, être des abris pour la faune aquatique et donc participer au bon fonctionnement des écosystèmes, être des réservoirs de biodiversité largement tributaires de la présence d'eau, assurer l'ombre sur les cours d'eau, nécessaire au maintien de la température dans le cadre du réchauffement climatique.

- Besoins en électricité et efficacité énergétique

Certain.e.s citoyen.ne.s mentionnent que le projet va nécessiter 520MW, avec une consommation électrique supérieure à la consommation d'énergie du département des Pyrénées-Atlantiques, d'où un doublement avec le projet E-CHO. Ces dernier.e.s précisent que pour 2 watts consommés par E-CHO seul 1 watt est rendu, ce qui n'en fait pas un projet sobre énergétiquement.

« L'électrolyseur HyLacq qui produirait l'hydrogène nécessiterait une puissance de 520MW, soit 58% de la puissance d'un réacteur nucléaire. Sa consommation serait équivalente à celle de l'ensemble de la consommation annuelle du département. »

Association AEPS de Mourenx – Comité de suivi du 8 avril 2025

Aussi, le principe de contribution du projet à la souveraineté énergétique de la France est remis en cause, car alimenté par de l'électricité issue de centrales nucléaires fonctionnant avec de l'uranium importé essentiellement du Canada et du Kazakhstan. Enfin, une partie du public s'interroge sur la capacité de la France à fournir l'électricité nécessaire en période estivale des 50 projets de fabrication d'hydrogène envisagés à ce jour, avec un parc de centrales nucléaires contraint par la disponibilité en eau dans un contexte de changement climatique. Une partie du public rappelle que la consommation d'énergie nucléaire est aussi source de production de déchets radioactifs.

Des participant.e.s s'interrogent sur les modalités de production d'énergie photovoltaïque en local et sur l'impact sur l'usage des sols (notamment agricoles, constructibles) pour permettre à Elyse Energy d'avoir suffisamment d'énergie verte pour son process.

Enfin, une partie du public demande à ce que soit précisé le taux de retour énergétique sur un litre de biokérosène produit, en considérant toute la chaîne de valeur, c'est-à-dire depuis l'exploitation jusqu'à sa livraison.

En comité de suivi, des membres ont demandé à Elyse Energy de préciser la puissance électrique à l'instant T et s'il y aura des fluctuations de puissance selon le procédé mis en place. Aussi, ils souhaitent connaître la nature de gaz dans les transformateurs et leur pouvoir d'effet de serre. Une question est posée sur la possibilité de récupérer les calories des tours aéroréfrigérantes qui pourraient alimenter des réseaux de chaleur de collectivités territoriales. Ils demandent aussi à Elyse Energy de faire preuve de sobriété.

- **Besoins et ressource en eau**

La consommation en eau constitue un enjeu fort pour une partie du public, avec une hausse notable de l'usage de l'eau du Gave pour des usages industriels et venant concurrencer les usages dans un contexte de baisse de disponibilité de la ressource du fait du réchauffement climatique. Une habitante du bassin de Lacq mentionne que la Communauté de Communes de Lacq Orthez (CCLO) a déjà signalé l'été dernier qu'il y aurait des problèmes de conflits d'usage. Aussi, une partie du public continue aussi à s'interroger sur la température de rejets des eaux industrielles et des effets sur le milieu naturel et la biodiversité associée.

En comité de suivi, des membres d'associations ont demandé de préciser le volume d'eau qu'il est envisagé de prélever/consommer après les économies promises mais non quantifiées à ce jour ; ainsi que le ratio de consommation par kilo d'hydrogène produit. Ils.elles mentionnent que pour l'heure les prévisions ne prennent pas en compte l'aspect prospectif de la disponibilité en eau du fait du réchauffement climatique, et donc du débit d'étiage sur la durée de vie des usines. Aussi, ils.elles souhaitent savoir si des grilles sont prévues sur le pompage de l'eau du Gave, pour préserver la faune.

De plus, la « SEPANSO » indique que le comité de bassin Adour Garonne s'est fixé un objectif d'une réduction de 30% des consommations d'eau car la région sera dans le rouge en 2040-2050, et demande à Elyse Energy de s'y conformer. L'association mentionne également le conflit sur les prélèvements entre les agriculteurs et les industriels, le projet d'Elyse Energy venant remettre en cause l'atteinte des objectifs d'économies d'eau du bassin de Lacq. Elle conclut que le projet E-CHO est contraire au plan national eau, contraire aux alertes de sécheresse du bassin Adour et aussi à l'avis officiel de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

« ...le projet E-CHO avec ce volet hydrogène est contraire au plan national eau. Il est contraire aux alertes de sécheresse du bassin Adour et à l'avis officiel de l'eau Adour-Garonne. »
Association SEPANSO – Comité de suivi du 8 avril 2025

- **Aspects économiques**

Une partie du public demande à qui iront les bénéfices du projet, à Elyse Energy ou au consortium porteur du projet E-CHO ? ; ainsi que la confirmation du nombre d'emplois créés. Certain.e.s citoyen.ne.s souhaitent que soient précisés les partenaires financiers.

« Les investisseurs ont l'habitude de prendre des risques. Ils vont prendre un risque qui par moment peut être plus important que ce qu'une communauté locale en prend. Donc la validation par les investisseurs ne signifie pas que cela mérite d'être validé en local. »
SEPANSO 64, en comité de suivi du 4 juin 2025

Aussi, des contributeur.trices demandent si Elyse Energy remboursera à l'Etat le montant des subventions reçues si la structuration du plan d'approvisionnement devait être un échec. Ces derniers.ères continuent à s'interroger sur la capacité financière d'Elyse Energy.

L'association « Pyrénées re-belles » souligne une injustice sociale indiquant seuls 1 % des plus riches utiliseraient ces carburants, alors que le coût à la hausse du bois de chauffage serait supporté par la population locale.

Le collectif « Forêts Vivantes Pyrénées » suggère que Elyse Energy mette en place le projet par modules pour commencer modestement et rassurer les citoyens et les acteurs du territoire.

Les « Pyrénées Rebelles » interrogent Elyse Energy sur le mécanisme de taxation Carbone, de l'incidence sur le modèle économique.

« Il y avait une chose qui m'a interpellée sur la réussite des industries, des industriels et donc de la science, vive la technologie. Je voulais juste rappeler que l'EPR de Flamanville, par exemple, c'est quelque chose qui n'a pas fonctionné depuis je ne sais pas combien d'années, qui a vu son prix de construction multiplié par 5 et qui ne fonctionne toujours pas. Donc je veux dire, des échecs industriels, on en connaît. »

SEPANSO 64, en comité de suivi du 4 juin 2025

- **Modalités de transport et de stockage de l'hydrogène**

Concernant le transport de l'hydrogène, certain.e.s participant.es se questionnent sur le mode de transport par pipe, la pression envisagée dans les canalisations, ainsi que l'existence projetée de stockage d'hydrogène. Une inquiétude concernant le risque d'explosion est exprimée.

Une partie du public souhaite connaître la localisation de l'implantation des canalisations et alerte sur le fait qu'existent déjà le passage d'autres canalisations en sous-sol.

« Vous connaissez le tracé des canalisations ? Car Terega n'a absolument pas contacté les propriétaires, on ne sait rien sur le tracé de ces canalisations, or il y a déjà des canalisations en sous-sol. »

Un.e participant.e – Réunion publique du 13 novembre 2025

Enfin, le maire de Besingrand relève qu'initialement il n'y avait pas de stockage d'hydrogène prévu et interroge Elyse Energy sur les nouveaux risques que cela implique. L'association « Forêts Vivantes Pyrénées » questionne aussi le porteur de projet sur les capacités de stockage d'hydrogène.

- **Risques industriels**

Dans un contexte international où les connaissances sont limitées concernant les risques relatifs aux électrolyseurs de grande taille, une partie du public se questionne sur le rayon d'impact d'une explosion et s'inquiète des impacts sur l'habitat et sur ceux qui vivent sur le territoire dont les enfants.

« Concernant le problème d'explosions, j'ai regardé ce qui existait au point de vue des explosions à hydrogène, le niveau de connaissance est moins impactant que les explosifs classiques. Concernant les électrolyseurs sujet important pour nous car il est question d'en installer un majeur à moins de 100 mètres des premières habitations... ».

Un.e participant.e à la concertation continue – réunion publique du 13 novembre 2024

En outre, des participant.e.s demandent si une promesse de vente a déjà été signée par Elyse Energy pour acheter le terrain visé à Mourenx.

Certain.e.s participant.es aux réunions publiques se questionnent sur la garantie apportée par la méthodologie des études de dangers, et sur la capacité de la DREAL à pouvoir contrôler l'étude de dangers. Ces dernier.ère.s soulignent qu'il n'existe pas, pour une telle taille d'électrolyseur, un historique des défaillances, de leur intensité et de leur fréquence, ce qui ne permet pas de garantir l'absence de possibilité d'accident majeur.

« À un moment, la question de savoir si cela va marcher, c'est une question qui intéresse d'abord aux investisseurs. En revanche, ce qui est intéressant dans le débat, c'est de savoir ce que l'on fait de la biomasse. Est-ce que le projet décarbone la planète ? Est-ce qu'il y a des impacts sur les populations ? »

Président de la CCLO en comité de suivi du 4 juin 2025

Le maire de Pardies s'interroge sur la coordination entre les projets industriels sur la plate-forme.

Une partie du public se demande s'il est possible que le projet reste en dessous des seuils de classement « Seveso » et s'il y a des modifications du PPRT existant.

Aussi, est remise en cause « l'infime » possibilité d'accident, s'appuyant sur le principe de précaution et le constat que le risque zéro n'existe pas.

Un participant à la réunion publique de novembre 2024 cite un accident de juin 2019 en Norvège où une explosion s'est produite dans une station de distribution d'hydrogène, et souhaite mieux comprendre ce qu'il s'est passé.

« L'Etat est garant de la sécurité et de la santé de ses concitoyens. L'Etat, en validant ce projet, ne prend pas en considération cette population qui a juste le tort de résider à proximité du site d'implantation du projet d'Elyse. »

Association AEPS de Mourenx – Comité de suivi du 8 avril 2025

D'autre part, un autre participant questionne Elyse Energy pour savoir si le risque sismique a été pris en compte. Aussi, en matière de surveillance des installations, il lui est aussi demandé si une présence en 3x8 heures est envisagée.

En comité de suivi, les « Shifters palois » soulignent que Hylacq devrait être implantée selon les dangers pour la population et non selon la disponibilité des terrains. Ils ont réalisé une synthèse bibliographique d'études de danger, et concluent que l'électrolyseur envisagé par Elyse Energy est le plus proche des habitations, d'une route (13 000 véhicules/jour), d'un méthaniseur et d'une zone inondable. Ils concluent à une dispersion importante de résultats entre modèles empiriques, à une sensibilité forte à certaines hypothèses, à une sous-estimation généralement constatée par rapport aux résultats expérimentaux. Ils notent que la plupart des projets isolent davantage l'unité d'électrolyse.

« Vu la manière dont les pollutions sont largement dépassées assez souvent par les usines qui sont sur Lacq, cela peut inquiéter les riverains ».

« Les Pyrénées Re-belles », en comité de suivi du 4 juin 2025

- **Technologie du projet**

Le procédé BioTJet est critiqué pour son rendement énergétique jugé faible et sa complexité industrielle.

Des doutes existent quant à la possibilité de généraliser la technologie du pilote à grande échelle. Une partie du public demande des garanties techniques sur la viabilité du changement d'échelle envisagé, ainsi que le rapport de fonctionnement du pilote de Dunkerque sur lequel repose le procédé envisagé, et notamment de la quantité de kérosène produite.

Concernant la production d'hydrogène, certains.e.s citoyen.ne.s mentionnent que la taille de l'électrolyseur serait beaucoup plus importante que ceux existants dans le monde, et qu'il n'y a pas de garantie sur son fonctionnement possible, ce qui suscite des inquiétudes.

Ainsi, ces dernier.ère.s demandent des précisions sur la technologie et son fournisseur, une start-up récente. Cela pose la question de sa capacité à mettre en œuvre le plus gros électrolyseur qui n'existe à ce jour dans le monde. La technologie choisie par Elyse Energy est interrogée ainsi que sa maturité.

« Ce projet géant d'électrolyseurs est l'un des plus grand au monde avec un électrolyseur de 520MW, au prix supérieur à 100 millions d'euros, ce qui est un record en termes de capacité de production. Il s'agit surtout d'un défi industriel pour produire les électrolyseurs eux-mêmes... ».

Collectif Forêts Vivantes Pyrénées – Comité de suivi du 8 avril 2025

Aussi, un membre du comité de suivi demande pourquoi il n'est pas envisagé d'utiliser un électrolyseur solaire.

L'association les « Shifters palois » s'interroge sur l'impact des différents niveaux de qualité de la biomasse ligneuse sur le process.

« On parle de flux et de gisement bois mais il y a une incertitude sur la disponibilité des différentes filières bois. Est-ce que tous ces bois sont compatibles avec le procédé industriel ? »

Association Les Shifters palois – Comité de suivi du 12 décembre 2024

En complément, l'association les « Shifters palois » a demandé le bilan de l'unité pilote BioTfuel de Dunkerque, ainsi que la mention sur le site internet de la concertation des évolutions des quantités de

production des différents produits annoncées par Elyse Energy en février 2025. Aussi, l'association « SEPANSO 64 » est sceptique sur la maturité technologique et demande des résultats détaillés du démonstrateur de Dunkerque. Quant à l'association « Forêts Vivantes Pyrénées » elle demande des plans d'expérience, des courbes de sensibilité et des validation scientifiques.

Un comité de suivi a eu pour objet Hylacq et la technologie qu'il est prévu d'utiliser, celle de la jointure RELY. Les questions posées ont porté sur l'avancée de la préparation et de la réalisation de leur premier électrolyseur, sa configuration (taille, apparence, si les électrodes sont incurvées, la quantité d'hydrogène dans chaque module) les modalités d'agencement des modules qui compose l'électrolyseur visé, la configuration et l'implantation sur le terrain, la température dans l'électrolyseur, le torchage (tant sur le nombre de torches envisagées que sur leur dimensionnement – puissance – et le nombre d'heures d'utilisation), la ventilation des bâtiments en continu et la capacité disponible en cas d'accident.

L'association « Pyrénées re-belles » questionne le porteur de projet sur les émissions de NOX sur le démonstrateur à Dunkerque, interrogeant les risques de pollution locale générée par BioTjet. Quant à elle, l'association « AEPS » de Mourenx compare le projet à la centrale de Gardanne et demande quelles sont les mesures prévues pour éviter une pollution similaire en particules fines.

Enfin les « Shifters palois » questionne Elyse Energy sur la nature des polluants dans le gaz de synthèse et le contenu des cires produites.

- **Implantation géographique du projet**

Elyse Energy a annoncé en février 2025 le regroupement des installations de production du e-biokérosène et du e-méthanol sur le site de Besigrand – Pardies – Noguères-Mourenx. Une partie des membres du comité de suivi s'est questionnée sur le pourquoi de cette évolution.

Le collectif « Forêts Vivantes Pyrénées » rappelle que le projet a une empreinte territoriale importante sur deux régions via le besoin de biomasse forestière. Il s'inquiète et s'oppose notamment à l'altération des paysages béarnais et basque du fait de l'impact du projet sur les boisements.

- **Nuisances et impacts environnementaux divers**

Une partie du public mentionne que l'exploitation forestière sera source de diverses nuisances sur leurs territoires : impact sur les routes, transports induits, bruit généré, impact sur les cours d'eau, sur les sols, sur l'espace de vie et sur la biodiversité.

« Le projet impactera le vivant et la biodiversité locale alors qu'on doit impérativement aujourd'hui restaurer nos rivières, notre littoral, sa faune et sa flore. On doit protéger nos forêts et restaurer les zones humides qui font éponge. Le volet de la santé publique est extrêmement important ».
Association SEPANSO – Comité de suivi du 8 avril 2025

« Vous n'habitez pas le soir, parce qu'en fonction des vents, parfois, les sons arrivent plus fort. Ce qu'il faut faire c'est justement une étude pour savoir si ça nous impacte ou pas. »
Un.e participant.e du comité de suivi du 1^{er} avril 2025

Des citoyen.ne.s s'interrogent sur la maîtrise des impacts par Elyse Energy de la production de particules fines et de HAP lors de la combustion du carburant produit par l'aviation.

« ...je fais une petite parenthèse dans mon commentaire, c'est que toutes les autres émissions de polluants, de particules fines, en particulier celles-là, on n'en parle pas. Or l'Organisation Mondiale de la Santé rappelle que c'est une vraie calamité, ça crée des cancers, ça crée tout un tas de maladies cardiovasculaires qui sont très graves... »
Association ARSIL – Comité de suivi du 4 février 2025

Aussi, ces dernier.ère.s s'inquiètent de l'effet cumulatif des rejets dans l'air du projet, avec les autres rejets industriels déjà existants.

Des participant.e.s à la concertation continue relèvent que des fuites d'hydrogène sont inévitables alors que c'est un gaz à effet de serre. Ils se demandent quel sera le volume de pertes d'hydrogène dans l'atmosphère, et ce qui sera mis en place par Elyse Energy pour les limiter.

En complément, en comité de suivi, l'association AEPS de Mourenx questionne la cause du déplacement de l'usine de e-méthanol sur le site de Pardies et sur les risques liés au stockage de bois et aux odeurs. Aussi, elle souhaite connaître les modalités de traitement des eaux de l'électrolyseur, ainsi que le fournisseur et le rôle de l'osmose inverse dans le process d'Hylacq. Elle s'interroge également sur les niveaux sonores émis par les tours aéroréfrigérantes et les ventilateurs d'Hylacq.

Enfin des élus de Pardies et la CCI Pau Bearn émettent des préoccupations sur la compatibilité du projet avec les infrastructures ferroviaires locales. En particulier, les élus de Pardies demandent le nombre de trains envisagés et les mesures de sécurisation de la voie ferrée jusqu'à Artix. La CGT s'interroge sur la coordination logistique avec d'autres projets industriels.

- **Impacts sociaux-économiques**

Une partie du public s'interroge sur les impacts socio-économiques du projet. Les impacts sur l'emploi dans la filière bois (de l'exploitation forestières à la transformation), du fait de la concurrence dans la mobilisation de la biomasse forestière sont questionnés. Certain.e.s s'inquiètent de l'impact sur les exploitants forestiers, les bucherons, qui devront investir dans de nouveaux équipements pour mobiliser une biomasse difficile d'accès, pouvant provoquer leur surendettement et des difficultés de rémunérations.

« Je voulais revenir sur votre modèle économique...en mécanisant, en industrialisant, on va dépouiller l'ouvrier, comme ce qu'on a fait avec l'agriculteur... ».
Un.e citoyen.ne – Réunion publique du 3 février 2025

Des participant.e.s aux réunions publiques évoquent aussi des tensions possibles sur le prix du bois, pouvant aussi impacter les citoyens se chauffant au bois.

Enfin, en réunion publique est évoqué par un.e contributeur.euse l'impact sur le patrimoine des riverains.

« On a fait des études de risque, mais est-ce qu'on a fait des études sur le patrimoine des riverains ? Que va devenir ce patrimoine ? Si la municipalité pouvait répondre, car nous avons déjà été suffisamment sacrifiés, et notre patrimoine aura bientôt perdu toute sa valeur. »
Un.e citoyen.ne – Réunion publique du 13 novembre 2024

7-2 Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

A la date de rédaction de ce 1^{er} rapport intermédiaire, les questionnements du public exprimés lors de cette concertation continue, qui n'ont pas eu de réponse des maîtres d'ouvrage (Elyse Energy et RTE) sont présentés ci-après.

- **Concernant les solutions alternatives proposées par le public**

Une partie du public considérant le projet trop risqué d'un point de vue technologique, écologique et financier, il a suggéré que le volume d'activité du projet E-CHO soit réduit pour consolider sa fiabilité et/ou le transformer en supprimant le besoin de biomasse ligneuse. Elyse Energy n'a pas indiqué à ce jour s'il allait analyser ces suggestions pour faire évoluer son projet E-CHO.

- **Concernant le bilan carbone du projet**

Lors de la concertation initiale, une partie du public avait demandé des précisions sur le bilan carbone global du projet, comprenant notamment la phase travaux. Les discussions se sont focalisées sur l'impact carbone de carburant d'aviation durable pour se conformer à la réglementation européenne, notamment via les apports du dire d'experts de Carbone 4, sans que l'empreinte carbone globale d'E-CHO n'ait été précisée.

- **Concernant l'approvisionnement en biomasse**

Au stade actuel du projet, Elyse Energy indique qu'il n'est pas possible de présenter un plan d'approvisionnement en biomasse, ni des précisions sur le modèle d'exploitation forestières, car il y a besoin de structurer les filières. L'entreprise n'explique pas comment elle va structurer ces filières.

Concernant les demandes de précisions sur les projets pouvant venir concurrencer le besoin en biomasse d'Elyse Energy, aucune précision n'a été apportée à ce jour considérant que c'est la mission des institutions locales et régionales ayant en charge l'instruction des dossiers.

Il a toutefois été précisé par Elyse Energy, lors du comité de suivi du 4 juin 2025, que toutes les filières ne sont pas prêtes et le travail en cours permettra à la filière de se structurer pour le lancement de l'unité. L'approvisionnement en trois tiers correspond à un approvisionnement en fonctionnement optimal qui ne pourra pas être atteint dès le démarrage. Il s'agit d'un travail progressif et continu pour que le plan d'approvisionnement soit effectif en 2030. Elyse Energy rappelle qu'au démarrage de la mise en exploitation, une partie de l'approvisionnement sera importée pour ne pas mettre trop de pression sur les filières locales. La biomasse importée sera elle aussi diversifiée, mais les proportions d'import par filière sont à déterminer.

Elyse Energy n'a pas détaillé ses besoins en fret ferroviaire et maritime pour s'approvisionner en matière ligneuses, ni les modalités d'approvisionnement (port de transit, origine géographique).

Aussi, aucune réponse spécifique n'a été donnée aux observations de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant l'importance de préserver les boisements en bord de cours d'eau – ripisylves – même si les propriétaires sont privés.

- **Concernant les besoins en électricité et efficacité énergétique**

Elyse Energy confirme que le projet E-CHO est un gros consommateur d'électricité, sans apporter plus de précisions. Une partie du public s'interroge sur la capacité future des centrales nucléaires qui pourraient être contraintes par des manques de disponibilité en eau du fait du réchauffement climatique.

- **Concernant les besoins et ressource en eau**

Les études visant à cibler les économies d'eau et les conditions de traitement puis de rejets n'ont pas encore été diffusées au public. Le taux de réduction de 15% du volume prélevé a été mentionné. Une partie du public demande de justifier la compatibilité du projet avec les objectifs fixés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou le plan national eau, notamment avec une vision prospective.

- **Concernant le modèle économique et le nombre d'emplois créés**

Quelques précisions ont été apportées quant à l'actionnariat, au fonds d'investissement connu à ce jour. Le modèle économique du projet E-CHO n'a pas été détaillé. Le nombre d'emplois qu'il est envisagé de créer n'a pas été actualisé depuis la concertation initiale.

- **Concernant les modalités de transport et de stockage de l'hydrogène**

Concernant le transport de l'hydrogène, la localisation des canalisations a été indiquée sur un plan de principe en comité de suivi. Concernant le stockage, Elyse Energy n'a pas apporté de précision sur son volume, indiquant lors du comité de suivi de juin 2025, qu'il est en cours d'étude.

- **Concernant le transport ferroviaire**

Elyse Energy a indiqué lors du dernier comité de suivi de juin 2025 qu'une étude de sillon est en cours : un travail avec la SNCF a été initié pour réserver des créneaux pour le transit des matériaux aussi bien pour l'approvisionnement en biomasse que pour les expéditions jusqu'au différents consommateurs des produits finis issus de son activité. Le porteur de projet indique d'une étude logistique à l'échelle du bassin est envisagée dans le cadre du projet « zone industrielle bas carbone » pour une coordination avec les différents porteurs de projets.

- **Concernant les risques industriels**

Sur la question du rayon des dangers, Elyse Energy mentionne que des études poussées sont en cours, sans les avoir partagées avec le public. Face au constat des « Shifters palois » que le projet E-ECHO est celui qui est le plus proche des habitations, en comparaison aux autres projets de production d'hydrogène qu'ils ont identifiés, Elyse Energy n'a pas fait de commentaire.

En matière de surveillance des installations, le porteur de projet n'a pas été en mesure d'indiquer à ce stade si une présence en 3x8 heures sera en place.

Enfin, aucune réponse n'a pu être apportée sur l'impact sur la valeur du patrimoine du voisinage de l'installation industrielle projetée.

- **Concernant la fiabilité technologique du projet**

La réunion du comité de suivi du 4 juin 2025 s'est focalisée sur le pilote BioTfuel à l'origine du procédé BioTJet apportant les précisions techniques demandées par les membres pour qu'il puisse apprécier la fiabilité des procédés. Toutefois, il a été précisé très tôt dans la concertation continue, que toutes les données techniques ne seraient pas exposées dans un souci de protection des données industrielles notamment vis-à-vis des risques concurrentiels.

En revanche, Elyse Energy a indiqué prévoir de diffuser une vidéo sur la technologie du projet et une communication spécifique avec une fiche thématique à destination du grand public (sur le site de la concertation depuis le 3 juillet 2025).

Concernant la production d'hydrogène via Hylacq, la réunion du comité de suivi du 8 avril 2025 s'est focalisée sur les caractéristiques techniques et l'implantation des installations.

Malgré les explications fournies par Elyse Energy, une partie des membres du comité souhaite avoir davantage de garanties sur la maîtrise des risques industriels du fait de la puissance visée de l'installation qui n'a jamais été mise en service à ce jour dans le monde (un projet similaire en Inde en cours de construction).

- **Concernant l'implantation géographique du projet**

Elyse Energy a précisé l'implantation de ses trois usines, dont deux regroupées (BioTJet et Em-Lacq) sur le site de Besigrand – Pardies – Noguères-Mourenx. Toutefois, concernant les zones géographiques concernées par le plan d'approvisionnement n'ont pas été indiquées, notamment concernant les zones d'importation de biomasse ligneeuse.

- **Concernant les nuisances et impacts environnementaux divers**

Le public a questionné Elyse Energy tant sur les nuisances et impacts de l'exploitation forestière induite par les besoins d'approvisionnement, que sur ceux des unités industrielles.

Aucune réponse précise n'a été apportée, Elyse Energy ayant renvoyé aux études de bruit et d'impact non finalisées à ce jour.

- **Concernant les impacts sociaux-économiques**

Aucune réponse concrète n'a été apportée par Elyse Energy concernant les impacts socio-économiques suivants : impacts sur l'emploi dans la filière bois (de l'exploitation forestières à la transformation), impacts sur la santé financière des exploitants forestiers, les bucherons, qui devront investir dans de nouveaux équipements pour mobiliser une biomasse difficile d'accès, impacts sur les prix du bois de chauffage...

8- La suite de la concertation continue

8-1 Les prochaines étapes du projet et de la concertation

La concertation continue va se poursuivre jusqu'à l'enquête publique. Un forum de clôture est envisagé le 23 septembre 2025 à Lacq. Le site internet <https://www.e-cho-concertation.fr/> continuera à être amendé (compte-rendu du forum, lettre information, actualités, études finalisées...).

Elyse Energy envisage de déposer son dossier de demande d'autorisation d'exploiter, sa déclaration de projet et son permis de construire à l'automne 2025. Après étude de recevabilité, une enquête publique sera organisée conformément à l'article L.181-10 du Code de l'environnement. A l'issue de celle-ci, le Préfet prendra une décision sur l'autorisation ou non d'exploiter les unités industrielles constituant le projet E-CHO.

8-2 Préconisation des garantes sur la suite de la concertation continue

Pour honorer les engagements pris lors de la concertation préalable, les garantes demandent que les actions correctives suivantes soient engagées et expliquées quant aux modalités de mise en œuvre (dont les délais envisagés) :

- Intensifier les échanges avec les acteurs du territoire pour matérialiser les services rendus par le projet à l'échelle du bassin de Lacq, du département des Pyrénées-Atlantiques et des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie : actions pour l'emploi et la formation, pour l'économie circulaire de la biomasse à l'échelle régionale, pour l'appui aux filières économiques locales dans la construction et l'exploitation, etc.
- Intégrer le réseau Nez du bassin de Lacq.
- Contribuer à l'animation et à l'information en continu sur ses futurs besoins d'emplois, en lien avec les instances universitaires et organismes de formation.
- Mettre en discussion la charte d'achat de la biomasse forestière avec les membres du comité de suivi.

Aussi les garantes demandent que soient publiés sur le site internet de la concertation :

- Le plan d'approvisionnement en biomasse dès qu'il sera finalisé.
- Concernant l'objectif de neutralité carbone du projet, les garantes demandent à Elyse Energy de faire la démonstration de la neutralité carbone du projet, notamment en répondant à toutes les questions soulevées par les deux d'expert portant sur l'étude de disponibilité du gisement de biomasse et la classification en carburant d'aviation durable. Il s'agira notamment de confirmer le choix d'approvisionnement de l'électricité, de la nature et de la distance de l'approvisionnement en biomasse, mais aussi de préciser les émissions indirectes liées aux transports, aux infrastructures, et aux pertes de puits carbone forestiers. Ainsi, les synthèses certifiées concernant l'étude d'impact, le bilan carbone global du projet, et la revue critique du rapport d'évaluation de l'ACV de la production et de la consommation, dans le secteur des transports, de e-méthanol et de e-biokérosène produits.
- Le calendrier global des travaux.
- Les études et évaluations non partagées avec le public à savoir :
 - Les études du dossier de demande d'autorisation, notamment sur les aspects risques et nuisances, à communiquer au fur et à mesure de leur finalisation.
 - Les études d'impact sur la biodiversité et les mesures Eviter Réduire Compenser.

- L'étude d'optimisation de la consommation d'eaux intégrant notamment les principes/objectifs du Plan de Sobriété Eau National cité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- L'étude d'impact du plan d'approvisionnement en biomasse. Cette étude prendra en compte les différents aspects du cycle du carbone, la préservation des ressources, la biodiversité et prévention des pollutions.
- Les mesures sur l'air réalisé par Aria Technologie pour caractériser l'état initial (dont les résultats des mesures sur le capteur supplémentaire implanté à Bésingrand pour donner suite à la concertation préalable).
- L'étude sonore concernant les ventilateurs.
- L'étude pour récupérer les calories des tours aéroréfrigérantes qui pourraient alimenter des réseaux de chaleur de collectivités territoriales, Elyse ayant été approchée à cet effet.
- Les études sur le devenir des déchets et sous-produits (Corps étrangers contenus principalement dans les bois déchets -pierres, métaux...-, "slags" que l'on pourrait assimiler à des cendres vitrifiées...).
- L'étude des modalités de collecte et de la logistique (notamment portant sur les approvisionnements de biomasse) qui permettra de mieux appréhender les flux routiers et ferrés et leurs impacts sur le bassin de Lacq.
- L'étude des retombées fiscales en cours d'évaluation avec l'administration fiscale ;
- L'étude sur la valorisation de la chaleur fatale ;
- L'évaluation des besoins en formation et en qualification nécessaire au projet.
- L'actualisation des fiches thématiques « biomasse », « technologie » et « analyse des enjeux socio-économiques ».

En outre, les garantes recommandent que le site internet dédié à la concertation reste actif avec tous les documents versés à la concertation, au-delà de l'enquête publique et jusqu'à la mise en exploitation du projet E-CHO.

De plus, les garantes souhaitent qu'Elyse Energy apporte les réponses aux questions suivantes restées sans réponse suite à la concertation préalable ou pendant cette concertation continue et qu'elles soient publiées sur le site de la concertation avant le forum de clôture :

- **Concernant le recours à la biomasse ligneuse :**
 - Question 1 :** Quelles quantités annuelles de matières issues de forêts locales/régionales et quelles quantités de matières ligneuses issues de forêt est-il envisagé d'importer, tout au long de la vie (avant et après mise en service des unités) ?
 - Question 2 :** Si des engagements de réduction du recours à la biomasse ligneuse sont envisagés pour le projet E-CHO, quels sont-ils précisément ?
 - Question 3 :** Quelle est la stratégie concrète de structuration des filières locales de biomasse, forestière, agricole et bois B ? Qui sont les partenaires ? Quel calendrier ?
 - Question 4 :** Quelles sont les zones d'approvisionnement locales, régionales, nationales ou internationales prévues pour la biomasse ?
 - Question 5 :** Quels mécanismes de concertation ou de gouvernance territoriale sont prévus pour éviter les conflits d'usage avec d'autres projets mobilisant de la biomasse ?
 - Question 6 :** Quelles sont les hypothèses logistiques de transport ferroviaire et maritime (volumes, fréquences, destinations) en cas de recours à l'importation ?
 - Question 7 :** Comment Elyse Energy garantit-elle que les ripisylves et autres zones écologiquement sensibles ne seront pas impactées par la collecte de biomasse, même en terrain privé ?

- **Concernant le bilan carbone du projet :**
Question 8 : Comment Elyse Energy s'assure-t-elle de la cohérence avec les exigences du plan Climat, de la Stratégie Nationale Bas carbone ?

- **Sur la fiabilité technologique du procédé**
Question 9 : Elyse Energy peut-elle préciser les limites connues du procédé BioTfuel®, notamment en termes de variabilité des charges (qualité de la biomasse) ?
Question 10 : Quelles garanties apportent les investisseurs quant à la maîtrise du risque industriel sur la production d'hydrogène (HyLacq) à une puissance inédite ?

- **Concernant les besoins énergétiques :**
Question 11 : Quel est le besoin électrique annuel estimé pour le projet E-CHO en fonctionnement complet ?
Question 12 : Quelle analyse a été faite sur la disponibilité réelle d'électricité bas-carbone (notamment nucléaire) dans un contexte de changement climatique affectant le refroidissement des centrales ?
Question 13 : Des scénarios d'efficacité énergétique ou d'adaptation à une moindre disponibilité sont-ils prévus ?

- **Concernant les ressources et rejets en eau**
Question 14 : Quelles sont les hypothèses de prélèvements en eau, de consommation finale, les usages associés et les volumes annuels ?
Question 15 : Quelles mesures de réduction et de traitement sont prévues pour limiter l'impact sur les ressources hydriques ?
Question 16 : En quoi le projet est-il compatible avec les objectifs de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Plan Eau 2023, notamment en période de stress hydrique ?

- **Sur le transport et stockage d'hydrogène**
Question 17 : Quelle est la capacité précise de stockage tampon d'hydrogène prévue sur site (volume, durée de tamponnage) ?
Question 18 : Quels risques associés ont été identifiés (effets domino, fuites, explosions), et quelles sont les mesures prévues pour les prévenir ?
Question 19 : Quelle est la localisation détaillée des canalisations et les modalités de surveillance ou d'entretien prévues ?

- **Sur le transport ferroviaire et logistique**
Question 20 : Quelles sont les estimations précises du trafic ferroviaire généré par E-CHO (par jour/semaine), en distinguant biomasse entrante et produits finis sortants ?
Question 21 : Quelles garanties peuvent être apportées sur la sécurisation des voies ferroviaires existantes, notamment en lien avec les incidents passés (ex : Artix) ?
Question 22 : Comment la coordination logistique inter-projets sur le bassin de Lacq est-elle organisée et pilotée ?
Question 23 : Quels flux logistiques croisés (entrants/sortants) sont envisagés sur les communes riveraines du site (Besingrand, Pardies, Mourenx) ?

- **Sur les risques industriels et les effets sur les riverains**
Question 24 : Quand les études de dangers (rayons, effets domino, scénarios d'accident) seront-elles partagées publiquement ?
Question 25 : Quelle sera l'organisation humaine sur site (présence 24/7 ? 3x8 ?) pour assurer sécurité et réactivité ?
Question 26 : Quelles études ont été menées ou sont envisagées sur les impacts du projet sur la valeur patrimoniale des biens immobiliers riverains ?

- **Sur les impacts environnementaux (hors climat)**

Question 27 : Quels sont les résultats de qualité de l'air, de pollution lumineuse, de circulation, et quand seront-ils publiés ?

Question 28 : Quelles sont les modalités de surveillance environnementale post-installation ?

- **Sur les impacts socio-économiques élargis**

Question 29 : Quels effets sur le tissu économique local (exploitation forestière, prix du bois de chauffage, autres usages de la biomasse) ont été étudiés ?

Question 30 : Combien d'emplois directs et indirects sont attendus à court, moyen et long terme, et dans quelles filières (exploitation, transport, transformation, maintenance, ingénierie) ?

Question 31 : Comment sont envisagés les impacts sur les emplois actuels dans la filière bois énergie (bûcherons, exploitants, transformateurs locaux) ?

Conclusion

Le projet E-CHO s'est imposé comme un enjeu majeur du débat public local et régional, illustrant les tensions entre les impératifs de la transition énergétique nationale et les préoccupations écologiques et sociales des territoires concernés.

Cette concertation continue a permis une mobilisation du public via un comité de suivi et des réunions publiques, ainsi qu'une information continue via le site de la concertation.

La dernière réunion publique sous forme d'un forum est prévue le 23 septembre 2025, peu de temps avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation à l'automne 2025.

Il reste de nombreuses précisions à apporter comme l'atteste les 31 questions ci-avant formulées par les garantes pour répondre aux interrogations du public, et la liste des études qui ne sont pas encore partagées avec le public.

La procédure de concertation continue se poursuit jusqu'à l'enquête publique du projet E-CHO, qui devrait intervenir en 2026 : elle permettra de continuer à recueillir l'avis des citoyens, des institutions et des parties prenantes sur la base du dossier d'impact environnemental. Les services de l'État devront se prononcer pour autoriser ce projet, au regard de l'intérêt général et des enjeux climatiques, mais aussi des limites de soutenabilité locale.

Liste des annexes

- Décision de désignation des 2 garantes de la concertation continue du 2 mai 2024
- Lettre de mission aux garantes du 6 mai 2024
- Motion déposée en conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque pour la préservation des ressources forestières du pays basque et contre les prélèvements de biomasse sur la forêt basque, induits par le projet E-CHO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024/ 80 / E-CHO / 4 relative au projet d'usines de production de méthanol et kérosène bas carbone à Lacq et Pardies (64)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2023 / 44 / E-CHO / 1 du 3 mai 2023 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet E-CHO de sites de production de méthanol et kérosène bas carbone à Lacq et Pardies ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet E-CHO du 19 février 2024 ;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable du 17 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

La Commission nationale prend acte du bilan des garants en date du 19 février 2024.

Article 2

La Commission nationale prend acte de la réponse des maîtres d'ouvrage du 17 avril 2024.

Article 3

Mmes Virginie ALLEZARD et Marion THENET sont désignées garantes chargées de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

Article 4

Les maîtres d'ouvrage transmettront à la CNDP les modalités envisagées de l'information et de la participation du public sur ce projet.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 mai 2024.

Le Président



Signature numérique de

Marc PAPINUTTI

marc.papinutti

Date : 2024.05.03 17:32:35

+02'00'

Le président

M. Papinutti

Le président

Paris, le 06 mai 2024

Mesdames,

Lors de sa séance plénière du 02 mai 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignées garantes du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'Usines de méthanol et kérosène bas carbone à Lacq et Pardies. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 17 octobre 2023 au 17 janvier 2024. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 16 février 2024. En avril 2024, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 02 mai 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

6. ? Recommandations pour la concertation continue sur le projet de Construction d'Usines de méthanol et kérosène bas carbone à Lacq et Pardies

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 02 mai 2024 recommande que :

- La réunion publique de restitution de la réponse d'Elyse Energy et de RTE aux demandes de précisions et de recommandations des garants soit organisée en septembre 2024 afin d'éviter les deux mois d'été ;
- Le site internet dédié à la concertation reste actif avec tous les documents versés à la concertation, au-delà de l'enquête publique et jusqu'à la mise en exploitation ;
- La réalisation du bilan carbone global comporte bien celui des travaux projetés ;
- La charte d'achat pour la biomasse forestière soit débattue dans le cadre du comité de suivi ;
- Soient planifiés et organisés des ateliers débat, avec tous les publics et non uniquement avec le comité de suivi. Ces ateliers débat devront porter sur les études réalisées durant la concertation continue, et sur la place du thème de l'électricité et de l'hydrogène dans le projet.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez au responsable du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

Par rapport aux différentes expertises indépendantes qui pourraient être réalisées par la CNDP et que vous mentionnez dans votre bilan de la concertation préalable, je vous invite à nous faire parvenir des notes écrites afin d'en expliciter le contenu. Suite à ces notes, nous pourrions alors analyser l'opportunité d'engager ces expertises et proposer, le cas échéant, aux membres de la commission d'engager ces contre-expertises.

3 – Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet

et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Madame Virginie ALLEZARD et Madame Marion THENET
Garantes de la concertation continue portant sur le projet d'Usines de méthanol et kérosène bas carbone à Lacq et Pardies

**MOTION POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES DU PAYS BASQUE
ET CONTRE LES PRELEVEMENTS DE BIOMASSE SUR LA FORET BASQUE,
INDUITS PAR LE PROJET E-CHO**

Conformément aux objectifs du Plan Climat, voté le 19 juin 2021, la CAPB souhaite préserver et valoriser les milieux forestiers basque. Cette action va notamment de pair avec le développement des réseaux de chaleur du territoire reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables (EnR) comme le bois énergie.

Pour répondre à ces objectifs, la CAPB a porté un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Bois et anime depuis 2024 la démarche de Charte forestière Pays Basque avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le Plan d'Approvisionnement Territorial a permis d'identifier les potentiels, les coûts d'exploitation et de mobilisation du bois valorisé dans les réseaux de chaleur existant ou à venir.

Il s'avère que cette production, évaluée à 286 000 tonnes par an, est nécessaire pour alimenter les réseaux de chaleur existants et en projets sur le territoire.

Le projet E-CHO

L'entreprise Elyse Energy initiait en fin d'année 2023 le projet E-CHO correspondant à 3 unités de production de molécules bas-carbone sur le bassin industriel de Lacq, dont une unité dédiée à la production de **87 000 tonnes d'e-biokérosène par an**, carburant à destination du transport aérien, de **28 000 tonnes par an de e-bionaphta**, utilisée en chimie verte pour les carburants et de **60 000 tonnes d'hydrogène par an** qui seront utilisées dans les process des deux autres sites. En termes d'approvisionnement, l'entreprise Elyse Energy **évalue son besoin en biomasse à 300 000 tonnes par an** et envisage de mobiliser le bois issu des forêts locales, comprises dans un rayon de 200 km autour du site. **Les massifs forestiers du Pays Basque sont ainsi inclus dans le périmètre de ce projet.**

E-CHO a fait l'objet d'une réunion publique à Bayonne le 3 février 2025.

La mise en œuvre de ce projet basé en Béarn mais qui englobe notre territoire dans son cercle d'approvisionnement inquiète au plus haut point les élus du Pays Basque sur différents volets :

- L'exploitation des ressources de la forêt du Pays Basque

Ce projet percutera nécessairement notre stratégie de gestion locale, durable et raisonnée de la ressource bois portée par la Charte Forestière.

Il déstabilisera l'économie d'exploitation de la forêt par l'application de prix d'achat au-dessus des prix de marché.

Il entrera en concurrence directe avec l'approvisionnement des réseaux de chaleur existants et celui des nouveaux réseaux reposant sur l'utilisation du bois énergie.

La mobilisation d'un tel volume de bois, consommé en si peu de temps, aura également une incidence sur la gestion forestière, favorisant des coupes rases et opportunistes au détriment d'une gestion durable et à couvert continu.

- L'utilisation importante de ressources en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Le projet nécessite un prélèvement en eau dans le Gave évalué à 3,5 millions de m³. Ces eaux seront utilisées dans le process puis rejetées à une température plus élevée. Cette utilisation de la ressource en eau inquiète également l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Outre l'aspect la question de la ressource en eau, le projet aura également un impact significatif sur le milieu notamment en période d'étiage.

Les élus et élus communautaires souhaitent affirmer

- **Leur volonté de protéger les ressources (forestières et hydriques) du Pays Basque pour qu'elles puissent permettre la résilience du territoire (carbone, ressources, biodiversité) ;**
- **Leur inquiétude vis-à-vis de la concurrence de ce projet avec ceux du territoire.**

Ils sont ainsi invités à se prononcer

- **Pour une gestion territoriale de la ressource forestière répondant aux injonctions de l'Etat sur le changement climatique, qui a confié la coordination des Plans Climats aux intercommunalités ;**
- **Contre les prélèvements de biomasse sur la forêt basque du Projet E-CHO porté par l'entreprise ELYSE ENERGY du fait du volume des prélèvements envisagés, leur concurrence vis-à-vis des projets locaux et leurs impacts sur la biomasse du Pays Basque.**

